



LE PARC DU VOLCAN

UN ESPACE NATUREL, VOLCANIQUE ET DE TOURISME EQUESTRE

Déclaration d'intention relative à la procédure de concertation préalable pour l'élaboration du Projet du Parc du Volcan en application de l'article L121-18 du code de l'environnement.

En application des articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement, le projet peut être soumis à une procédure de concertation préalable visant à assurer l'information et la participation du public, ce projet étant susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Cette procédure introduite par l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 vient s'ajouter à la procédure d'enquête publique dont le projet doit faire l'objet en fin d'élaboration et avant son approbation par le Préfet. Le maître d'ouvrage doit réaliser une déclaration d'intention relative aux modalités de concertation préalable qu'il souhaite mettre en place, et la publier durant un délai de 2 mois. Au terme de ce délai, il met en œuvre les modalités définies.

Conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement, la déclaration d'intention est publiée sur le site internet www.letampon.fr, et par voie d'affichage à la mairie centrale du Tampon et la mairie annexe de la Plaine des Cafres.

Janvier 2021

SOMMAIRE

I PREAMBULE.....	4
1 Nom et adresse du demandeur.....	4
2 Auteurs de l'étude.....	4
II LE PROJET DU PARC DU VOLCAN.....	5
1 Présentation générale.....	5
2 Programmation.....	6
3 Phase prioritaire Parc et Jardins.....	8
4 Phase ultérieure.....	16
4a Phase ultérieure le pôle accueil et commerces.....	16
4b Phase ultérieure le tourisme équestre.....	17
4c Phase ultérieure le pôle des activités de loisirs – attraction à sensation.....	18
4d Phase ultérieure l'implantation des espèces végétales au sein du parc.....	21
4e Phase ultérieure – les flux de circulation et stationnements.....	22
III MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET.....	25
1 Les enjeux de la 5 ^{ème} microrégion de la Réunion.....	25
2 Concilier l'implantation unique et la pression urbanistique.....	25
3 Assoir l'offre touristique existante.....	26
4 Développer l'activité économique au sein du Parc.....	27
5 Offrir un tourisme de loisirs, de sport et de détente approprié.....	27
6 Concevoir le Parc, un centre névralgique de détente.....	27
7 A destination d'un public varié.....	27
8 Consolider l'aménagement végétal.....	28
IV PLAN OU PROGRAMME DONT LE PRESENT PROJET DECOULE.....	29
V LA LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET.....	31
VI APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	32
VII LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES.....	36
Scénario de référence.....	36
Stratégie végétale mise en œuvre.....	37
VIII LES MODALITES DEJA ENVISAGEES, S'IL Y A LIEU, DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC.....	40
Concertation au titre du code de l'environnement.....	40
Enquête publique.....	40
ANNEXE	

Table des figures

Figure 1 : implantation du site, Bourg-Murat commune du Tampon (1 / 15 000)	5
Figure 2 : schéma de principe de la phase prioritaire	7
Figure 3 : schéma de principe programme à long terme	7
Figure 4 : implantation des serres géodésiques.....	8
Figure 5 : l'aspect des serres géodésiques.....	8
Figure 6 : jardin des vacoas – bois de couleur.....	9
Figure 7 : clairière aux fougères.....	9
Figure 8 : jardin des brumes.....	10
Figure 9 : parcours nature immersif	11
Figure 10 : espaces de contemplation	12
Figure 11 : structures de convivialité	12
Figure 12 : activités de sport et nature	13
Figure 13 : implantation des tours d'arrivée des tyroliennes.....	14
Figure 14 : espaces ludiques.....	14
Figure 15 : bâtiment d'accueil, allée majestueuse et aire de jeu « ascension du volcan »	16
Figure 16 : tourisme équestre du parc	17
Figure 17 : implantation des activités de loisirs.....	18
Figure 18 : golden river et geyser.....	19
Figure 19 : ballon captif.....	19
Figure 20 : cultures de plantes	20
Figure 21 : aire de jeu « ascension du volcan ».....	20
Figure 22 : plan de repérage du parc pour les espèces végétales	21
Figure 23 : les modes de circulations en phase exploitation.....	22
Figure 24 : emplacement des stationnements	23
Figure 25 : implantation du parc sur les sentiers.....	26
Figure 26 : Orientations d'Aménagement et de Programmation de Bourg Murat.....	30
Figure 27 : implantation du site à Bourg-Murat, sur la commune du Tampon	31
Figure 28 : implantation du site - parcelles cadastrales	31
Figure 29 : les enjeux biologiques répertoriés sur le site	38

I PREAMBULE

1 Nom et adresse du demandeur

La présente déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement, est réalisée par la Commune du Tampon dont le siège social est la suivante :

Commune du Tampon
256 Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon

Nom et qualité du demandeur : Monsieur le Maire André Thien-Ah-Koon

Noms des personnes en charge du suivi du dossier : Monsieur Louis Boyer

2 Auteurs de l'étude

Le document a été établi sur la base des esquisses d'avant-projet, par la mairie du Tampon. Toutes les illustrations sont issues de l'AVP du groupement représenté par le mandataire BASE SARL.

II LE PROJET DU PARC DU VOLCAN

1 Présentation générale

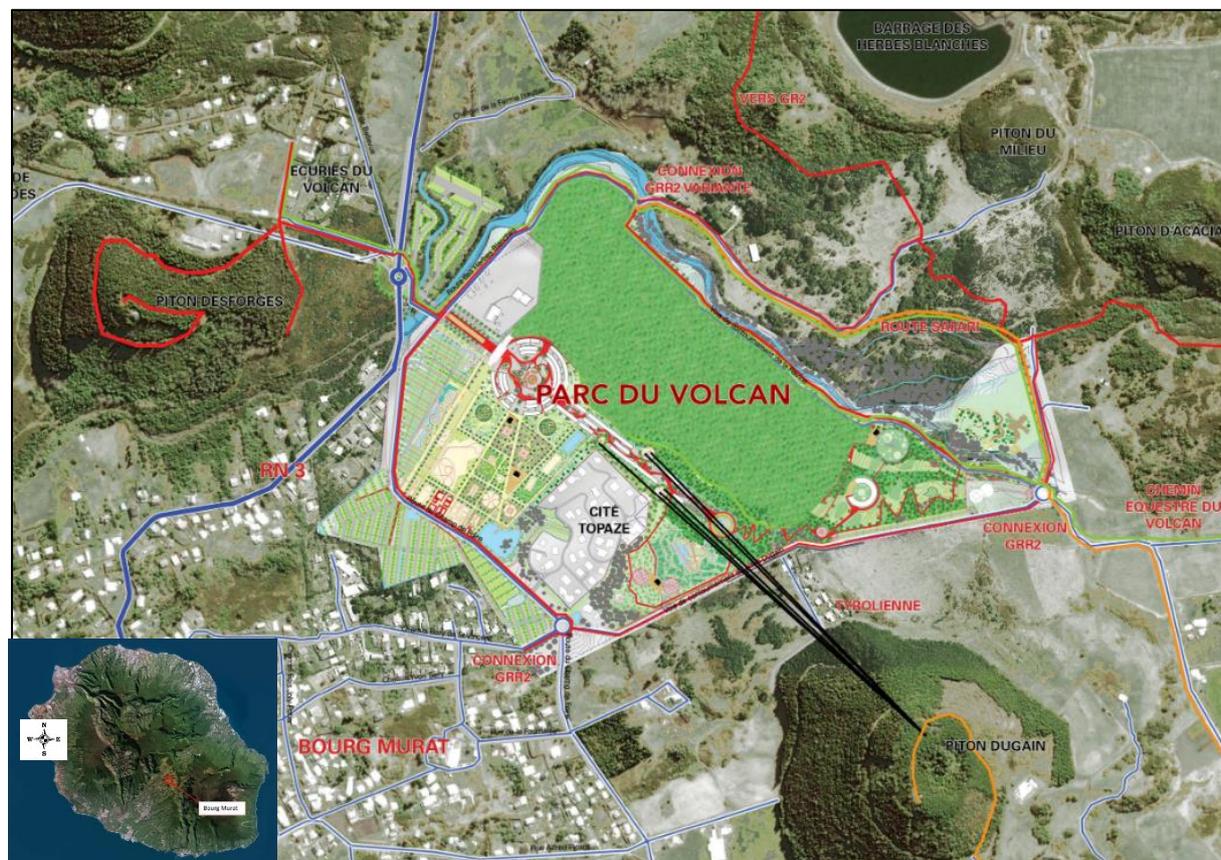


Figure 1 : implantation du site, Bourg-Murat commune du Tampon (1 / 15 000)

Le projet du parc du volcan est situé sur la commune du tampon, au lieu-dit de Bourg-Murat. Le projet veut dynamiser l'activité économique de la commune, tout en s'intégrant dans le paysage. Le site est choisi pour son implantation spécifique, en s'appropriant les avantages naturels pour l'ouvrir à un parc naturel aménagé. Le thème volcanique est ainsi central et maintenu dans l'ensemble des principes d'équipements.

Le projet global est la réalisation de **parc et jardins d'environ 55 ha**, dans lequel s'insère d'autres espaces :

- **Pôle accueil et commerces ;**
- **Pôle de tourisme équestre ;**
- **Pôle des activités de loisirs (zones de découverte et attractions à sensation).**

Le nombre de visiteurs estimé du parc est de 4 500 personnes par jour.

Les visiteurs peuvent se garer sur l'un des différents stationnements envisagés tout autour du site.

Le parc devrait être ouvert de 9h à 18h du Lundi au Dimanche. Les horaires sont soumis à variation en fonction des événements exceptionnels possible se déroulant sur le site.

Le Parc du volcan peut accueillir des événements festifs (concert, salons, foires) et devenir le haut-lieu du divertissement sur l'île, à horizon 2025 (date prévisionnelle d'exploitation complète des équipements du parc).

De plus, il est prévu d'aménager autour du Parc du Volcan :

- une hélisurface ;
- un carrefour à sens giratoire pour fluidifier la circulation sur la route nationale RN3 au droit de l'aménagement du parc.

2 Programmation

La programmation de l'aménagement du Parc du Volcan correspond à plusieurs phases :

- Phase 1 **aménagement prioritaire** :
 - Aménagement sans terrassement important, adapté à la topographie du terrain et conforme à l'implantation des espèces endémiques et exotiques existantes ;
 - Tracé et réalisation d'infrastructures spécifiques :
 - de voies,
 - des réseaux partiels en eaux, électricité et télécommunications,
 - des zones de découverte (dont sphères endémiques),
 - de la réhabilitation des bâtiments ONF existants.

Puis des phases ultérieures d'aménagements :

- Les travaux de terrassement du périmètre du projet d'une durée d'environ 1 an ;
- Les travaux **complémentaires** d'aménagement du parc sur les voiries, les stationnements, les aires de jeux, le bâtiment d'accueil, les commerces, les restaurants, les attractions, le tourisme équestre, ... ainsi que la finalisation de l'aménagement paysager du site. Cette phase sera étalée dans le temps entre 2021 et 2025 ;
- L'exploitation du Parc par la mise en service du parc et sa vie sur le long terme, les événements et l'évolution permanente des attractions.

Les autres infrastructures **Pôle accueil et commerces ; Pôle de tourisme équestre et même l'emplacement des attractions à sensation** sont à ce stade des principes d'aménagement.

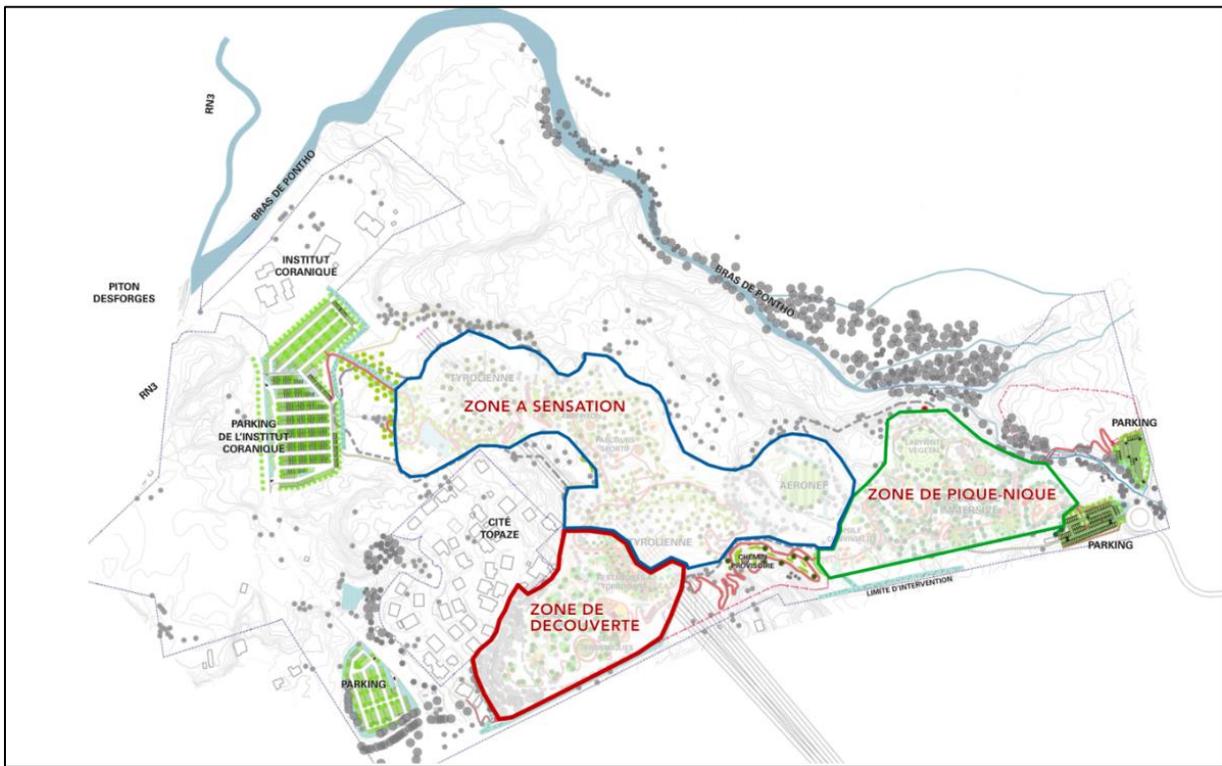


Figure 2 : schéma de principe de la phase prioritaire

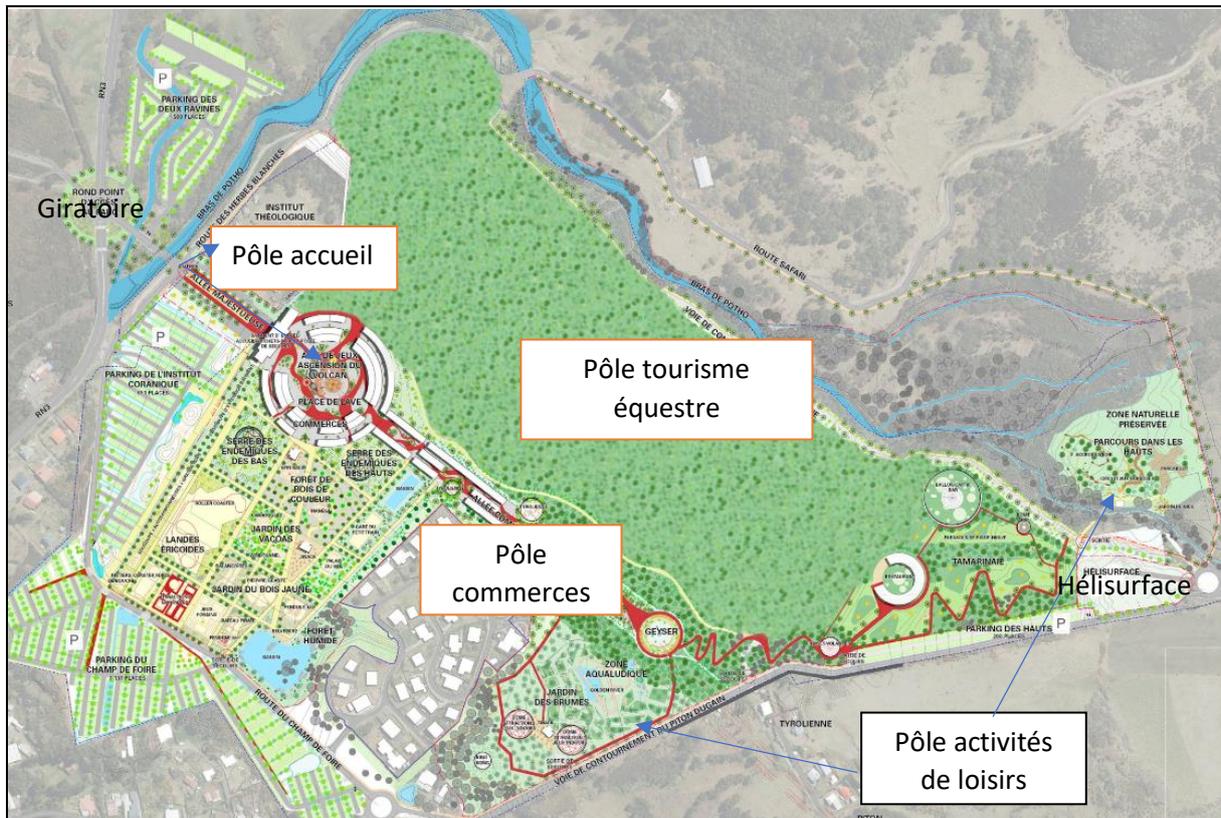


Figure 3 : schéma de principe programme à long terme

3 Phase prioritaire Parc et Jardins

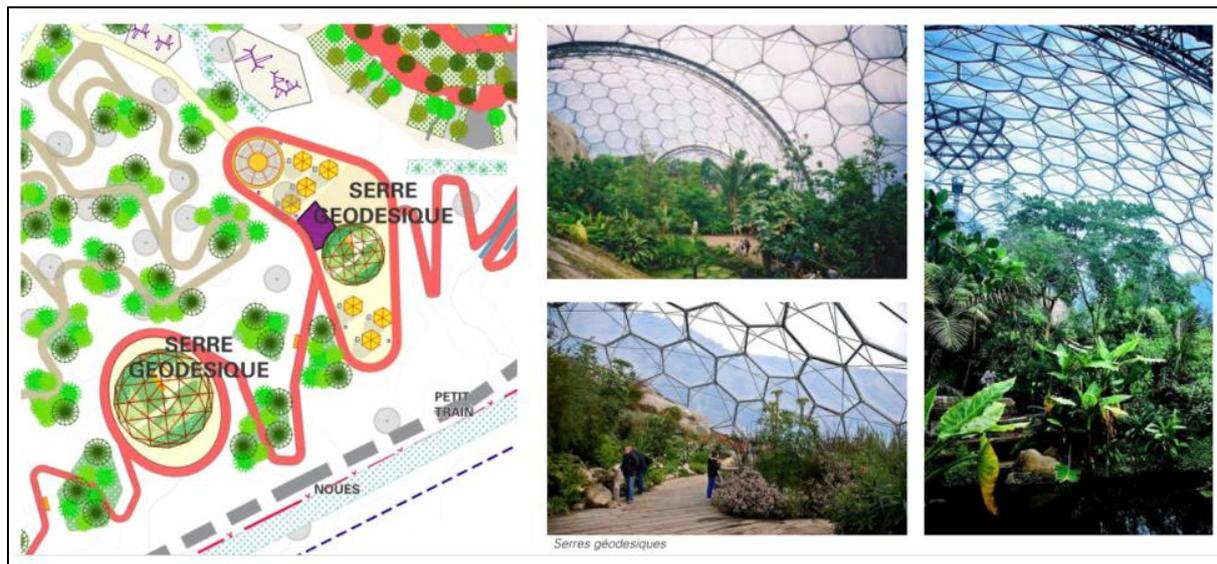
Le projet est de créer un véritable parc composé de jardins et d'ambiances spécifiques, avec des espèces endémiques, adaptées et choisies selon leur nature. Le parc se compose d'entités réparties à travers le site :

- serres endémiques sphériques et stations botaniques ;
- jardins ;
- clairières ;
- zone naturelle préservée accueillant des parcours dans les arbres.

Serres endémiques

Deux serres endémiques sont exposées sur le site. Elles seront approvisionnées par la pépinière du Tampon. Elles reproduisent chacune le climat approprié (celui des bas ou des hauts) afin d'exposer au public des plantes remarquables spécifiques.

Les stations botaniques sont des espaces ouverts et accueillants pour des espèces adaptées à un milieu particulier.



Jardin des vacoas-Forêt bois de couleur

Le jardin des Vacoas est un lieu de découverte autour du tressage local. Des expositions dédiées à la vannerie sont installées autour de ces arbres dont les grandes racines échasses et le port parasol sont remarquables. Des bancs rustiques sont installés en lisière de cheminements.



Figure 6 : jardin des vacoas – bois de couleur

Clairière aux fougères

A la sortie de l'allée commerciale les visiteurs arrivent dans trois clairières végétales composées de fougère arborescentes.

Différentes banquettes carrées sont installées sur l'ensemble des clairières.



Figure 7 : clairière aux fougères

Jardins des brumes

Le jardin des brumes rappelle les forêts des hauts de Bébour et Bellouve. Symbolisant et matérialisant cette atmosphère humide au milieu des émergences de fougères arborescentes, le promeneur est invité à faire des découvertes tout au long du parcours. Des espaces densément peuplés alternent avec des zones de petites clairières, laissant ainsi filtrer la lumière.

Au milieu de cette forêt aux milles secrets et profitant d'un relief plus élevé, une patageoire se déploie, rappelant de cette manière les cavités du volcan le long des coulées de lave.



Figure 8 : jardin des brumes

A l'intérieur du parc s'insèrent des aménagements à destination du public : ludiques, aériens et adaptés au paysage.

- Des parcours nature immersif ;
- Des espaces de contemplation et structures de convivialité ;
- Des activités de sport et nature ;
- Des espaces ludiques.

Les parcours nature immersif

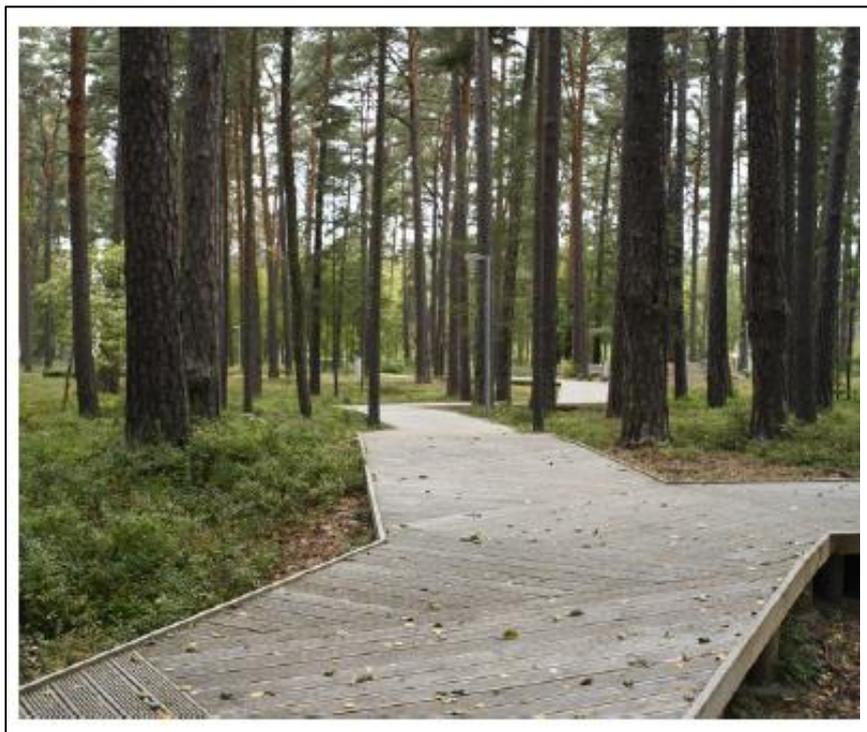
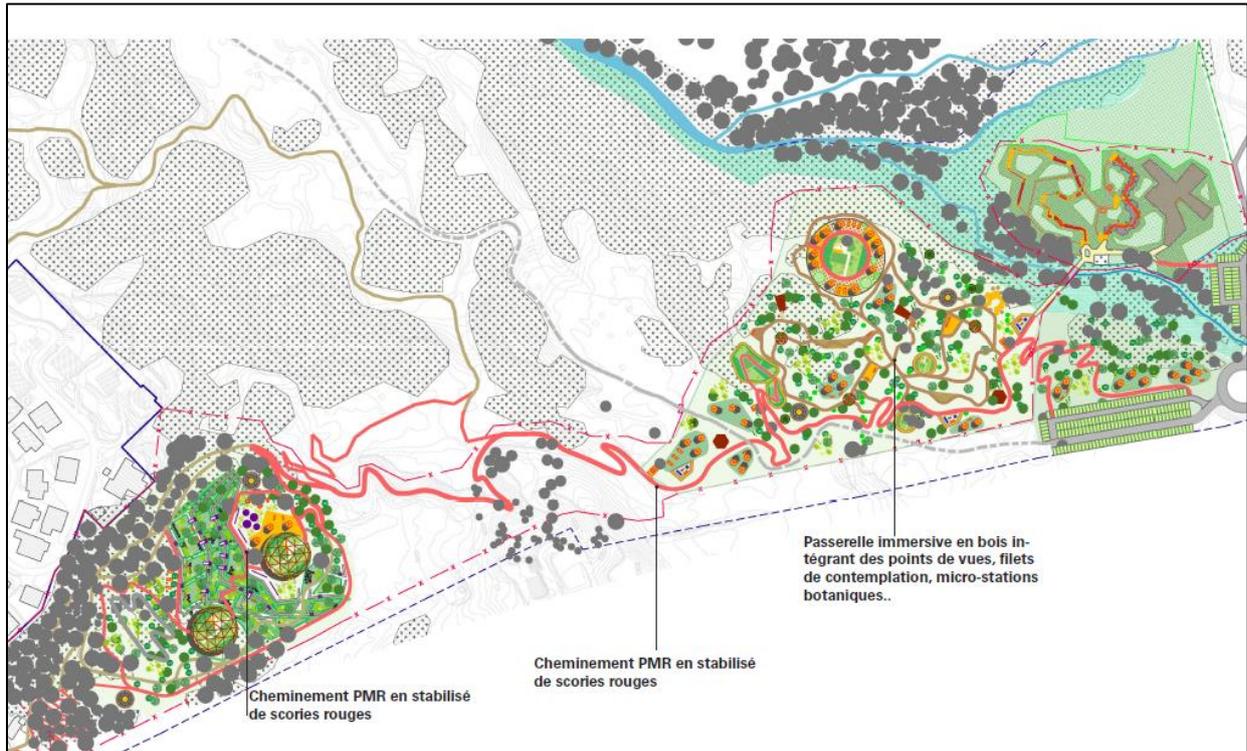


Figure 9 : parcours nature immersif

Les parcours immersifs s'insèrent dans le cadre paysager du parc. Des cheminements PMR sont également prévus.

Les espaces de contemplation



Figure 10 : espaces de contemplation

Les espaces de contemplation invitent à se ressourcer, dans des structures légères et ajustées au terrain.

Les structures de convivialité



Figure 11 : structures de convivialité

Les dômes abris permettent aux familles ou groupe de visiteurs de se retrouver.

Les activités de sport et nature



L'insertion d'un parc «dans les hauts» est intégrée par le respect de la zone naturelle à préserver, le bâti étant entièrement réalisé sur pilotis, qui préserve le sol naturel.



L'espace est subdivisé en quatre attractions : l'accrobranche, le circuit aux échasses, le parcabout et le jardin de nids. Différents parcours avec des niveaux supérieurs sont proposés pour le parcours accrobranche.

L'espace « tyrolienne », avec une aire de départ située au sommet du piton Dugain et des arrivées à plusieurs endroits du parc.



Figure 13 : implantation des tours d'arrivée des tyroliennes

Les espaces ludiques

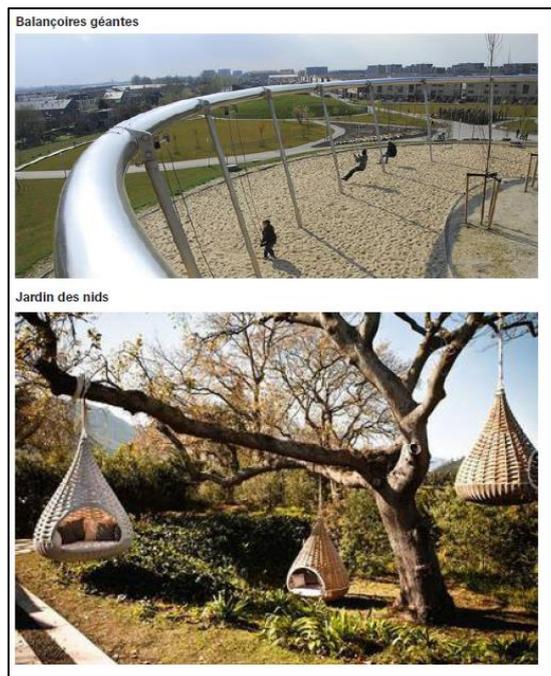


Figure 14 : espaces ludiques

La vue du parc doit être prédominante et ses points de vue aménagés sur les espaces ludiques.

Le récapitulatif des zones de découverte et attractions est indiqué ci-après :





TYROLIENNES



SERRE



AIRE DE JEUX

Synthèse de la phase prioritaire :

Les aménagements du parc permettent la création d'espaces verts et naturels dans lesquels s'insèrent en douceur des zones de découverte :

Création d'aménagements paysagers

- serres endémiques sphériques
- stations botaniques
- jardins
- clairières

Insertion d'espaces anthropisés

- parcours nature immersif
- espaces de contemplation et structures de convivialité
- activités de sport et nature
- espaces ludiques

4c Phase ultérieure le pôle des activités de loisirs – attraction à sensation

Remarque : les attractions présentées ne sont pas des installations figées. Pour maintenir et améliorer l'attractivité, les animations seront amenées à évoluer durant la toute la vie de l'exploitation du Parc.

Les attractions sont prévues à différents endroits par thématique. **Leur implantation définitive est encore à l'étude.**

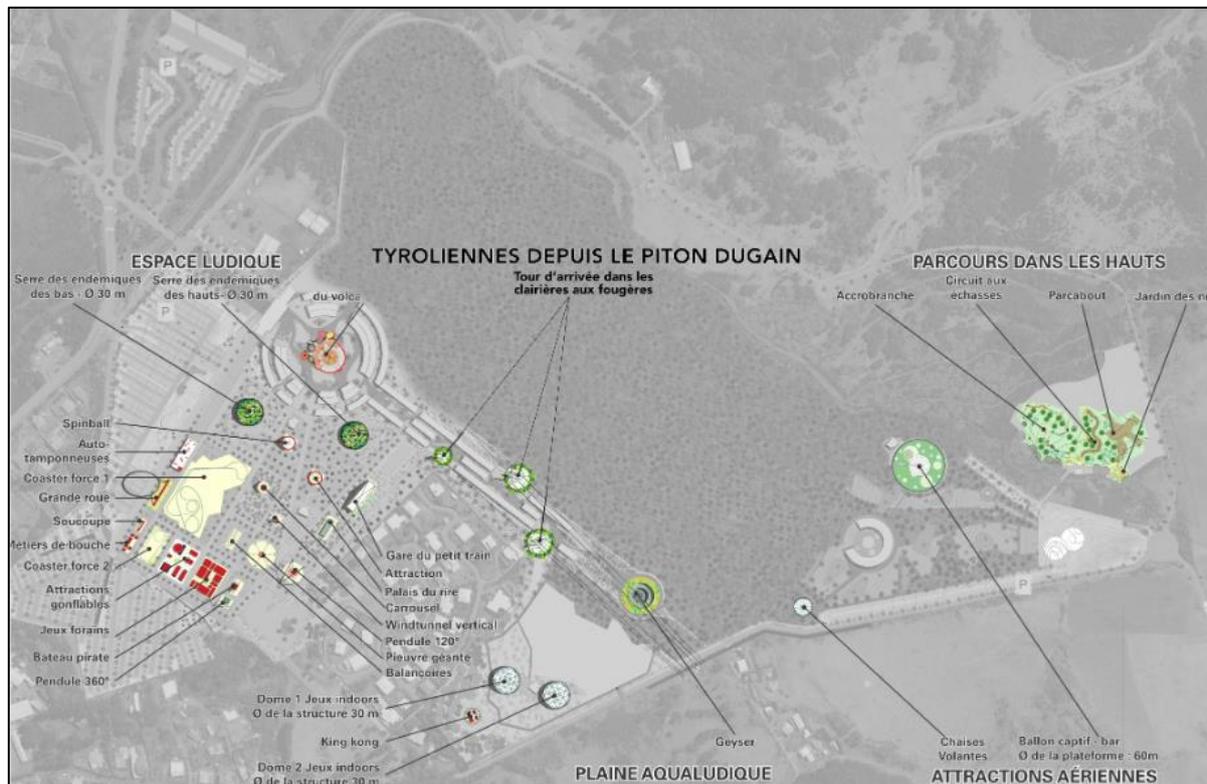


Figure 17 : implantation des activités de loisirs

Les aménagements des activités de loisirs (attraction à sensation) des phases ultérieures sont composés des éléments suivants :

- **le pôle « manèges » ;**
- **le pôle « aqualudique »,** avec une golden river et un geysier ;
- **le pôle « attractions aériennes »** avec le ballon captif et les chaises volantes ;
- **la ferme pédagogique et l'aire de jeux d'ascension du volcan.**

Le pôle « manèges »

Le but est d'offrir aux visiteurs une offre de jeux diversifiée pour tous âges. Les manèges visés sont ceux typiques des fêtes foraines (roller coaster, bateau pirate, grande roue, auto-tamponneuses, etc.).

Le pôle aqualudique

Le pôle se compose de deux attractions au milieu du jardin des brumes, favorisant la proximité de l'eau et en quête de sensations fortes pour les visiteurs : la golden river et la pataugeoire.

Le geyser quant à lui a pour objectif de divertir le public en étant un point central entre les différents pôles.

Les éruptions d'eau sont rythmées avec une montée en charge de la vapeur, une fumée dégagée, le geyser et enfin le repos.

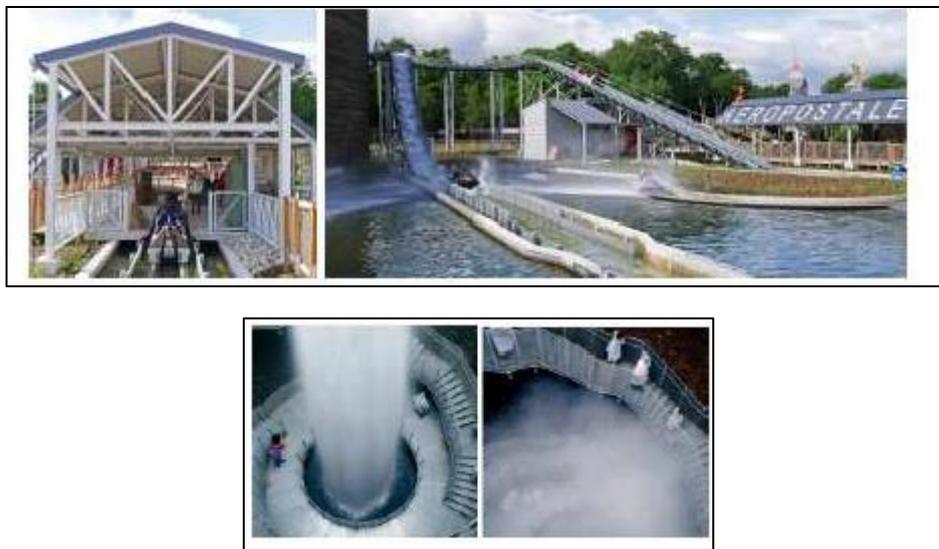


Figure 18 : golden river et geyser

Le pôle « attractions aériennes »

Le ballon captif offre aux visiteurs une vue imprenable sur le parc dans son intégralité. De plus, le bar panoramique du ballon est une occasion de prendre de la hauteur et d'admirer le paysage.

Un large abri est composé d'une plateforme en bois, il rappelle les cheminées des volcans, de par sa teinte orangée et sa forme. Cet endroit est propice à la détente.

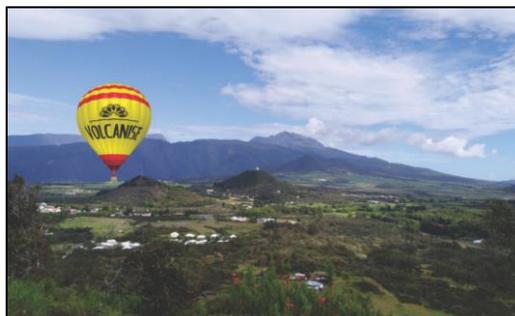


Figure 19 : ballon captif

La ferme pédagogique

Ce jardin permet d'initier les visiteurs à la culture de plantes potagères, médicinales et longtemps, spécifiques de la Réunion. Des hôtels à insectes seront installés et des abeilles noires pourraient être introduites permettant de produire du miel d'altitude local.

Des animaux peuvent compléter le tableau paysager pour présenter une ferme pédagogique dans ce cadre naturel. Les espèces seront à étudier pour s'adapter au mieux au climat des Hauts.



Figure 20 : cultures de plantes

L'aire de jeux d'ascension du volcan

Un jeu d'ascension dont les teintes et les formes rappellent la lave volcanique.

Les niveaux d'élévation introduisent des rapports différents au paysage environnant avec l'observation des essences plantées en rez-de-jardin jusqu'au point culminant de 10 m de hauteur pour contempler le panorama.



Figure 21 : aire de jeu « ascension du volcan »



Figure 22 : plan de repérage du parc pour les espèces végétales

L'approche paysagère consiste à enrichir et diversifier les ambiances végétales présentes sur le site. Les parcours mettent en exergue les endémiques et espèces indigènes réunionnaises de manière à garantir la parfaite adaptation des essences plantées aux milieux en place et ainsi limiter les contraintes d'entretien sur le futur parc.

La stratégie végétale développée nuance différentes ambiances paysagères déclinées selon les secteurs identifiés ci-après :

01 - Parking paysager	13 - Forêt humide
02 - Talus arboré	14 - Jardin des brumes
03 - Landes jardinées	15 - Clairière aux fougères
04 - Allée majestueuse	16 - Geyser
05 - Ascension du volcan	17 - Dévaloir arboré
06 - Inserts plantés	18 - La tamarinaie de prairie
07 - Serre des endémiques des bas	19 - Le jardin du restaurant
07 - Serre des endémiques des hauts	20 - Plateforme sur avoune
08 - Forêt de bois de couleur	21 - Zone naturelle préservée
09 - Jardin des vacoas	22 - Ferme pédagogique
10 - Landes ericoïdes	23 - Noues
11 - Alignement d'arbre	24 - Haie périphérique
12 - Jardin de bois jaune	

Remarque : le détail des espèces et des arborescences plantées est présenté en annexe.

4e Phase ultérieure – les flux de circulation et stationnements

Afin de préserver l'aspect naturel et paysager, les axes de circulations se veulent optimisés et soignés. Les flux mobiles sont de deux types :

- ceux des véhicules ;
- ceux de déplacement doux :
 - visiteurs à pied, vélo ou en cheval.

Les flux doivent se croiser, permettre potentiellement des échanges ou des rencontres, sans conflit d'usages.

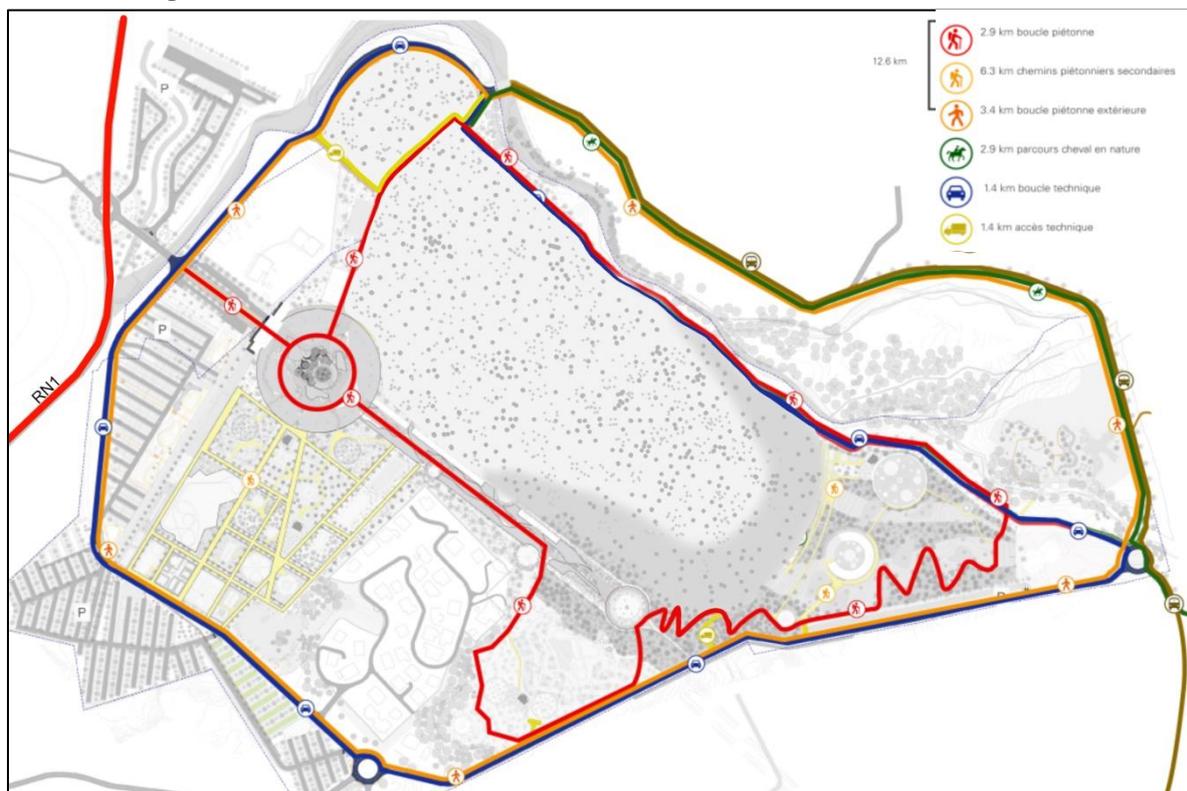


Figure 23 : les modes de circulations en phase exploitation

Les aménagements des axes de circulation et des parkings desservent tous les pôles ; ils favorisent la fluidité des déplacements à l'intérieur et aux abords du parc :

- Route du champ de foire ;
- Voie de contournement du Piton Dugain ;
- Voie de contournement de la ravine.

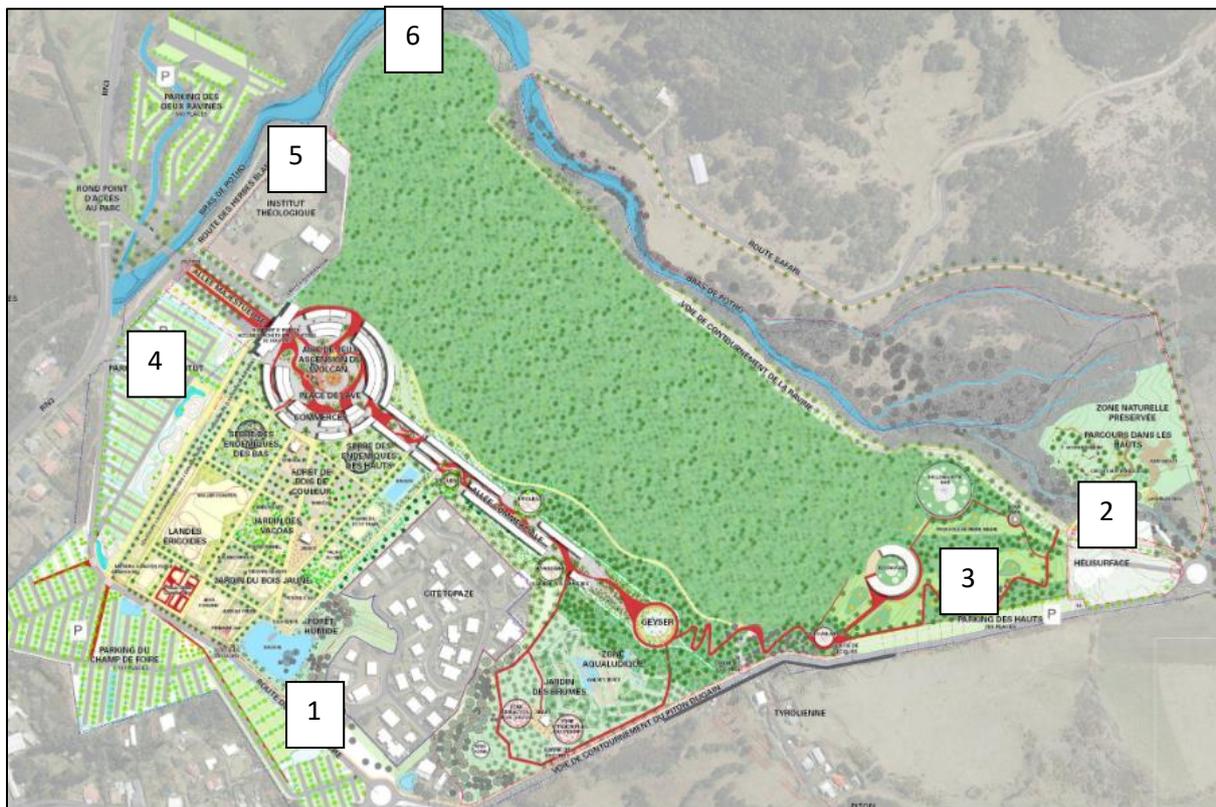


Figure 24 : emplacement des stationnements

Le site sera sujet à de grands pics de fréquentations, notamment les dimanches. C'est pourquoi plusieurs zones de stationnements à capacité variable, réversibles et proches des infrastructures recevant le plus grand nombre de personnes sont mises en place.

Une partie de la capacité des stationnements est réservée aux bus.

Les places de stationnement sont réparties sur différents stationnements. Conformément à la réglementation, un minimum de 2 % du nombre total de places sera réservé aux personnes à mobilité réduite.

La capacité des stationnements prévus pour recevoir les véhicules des visiteurs est d'environ **4 000 VL, 20 vans et 63 PL.**

Peu visibles depuis les abords, les stationnements s'insèrent dans le paysage naturel grâce à un jeu avec la topographie et un système de noues et de plantations denses.

Synthèse de la phase d'aménagement ultérieure :

Les aménagements du parc permettent la création d'espaces divers :

- le Pôle accueil et commerces ;
- le pôle de tourisme équestre ;
- le pôle des activités de loisirs (attractions à sensation) ;
- l'implantation paysagère finalisée au sein du parc ;
- les flux et stationnements.

Reste à déterminer :

- **la nature et l'emplacement des attractions à sensation des pôles :**
 - « manèges »
 - « aqualudique »
 - « attractions aériennes »
- **le pôle de tourisme équestre :**
 - l'aménagement possible

En conclusion, ces principes d'orientation seront soumis à concertation.

III MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET

1 Les enjeux de la 5^{ème} microrégion de la Réunion

Depuis de nombreuses années, l'enjeu est de favoriser une dynamique de développement économique et touristique des Hauts, et ce, dans un cadre naturellement attractif. Aussi le projet du Parc du Volcan répond aux objectifs suivants :

- préserver le site dans son aspect végétal dominant ;
- dynamiser l'activité culturelle et de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres ;
- favoriser l'économie de la commune.

Ils correspondent au cadre stratégique pour les Hauts dont les axes sont « l'aménagement et le renforcement de l'attractivité, le développement de nouveaux modes d'activité en s'appuyant sur les secteurs d'avenir, la promotion du potentiel humain et l'anticipation sur la qualification des acteurs ruraux, l'accès à la culture pour le plus grand nombre et la préservation de la biodiversité » portés par le Secrétariat Général des Hauts.

Les Hauts ont longtemps manqué d'infrastructures et d'équipements mais par leur situation singulière, ils sont des terres d'avenir, facteurs de développement et d'attractivité pour toute l'île. Il existe des financements européens spécifiques pour la partie d'aménagement des Hauts.

Face à ses enjeux environnementaux, touristiques et de développement durable, les raisons d'être du projet sont les suivantes.

2 Concilier l'implantation unique et la pression urbanistique

Le Parc du Volcan se situe au carrefour d'entités géographiques fortes : le premier axe urbain et humain, orienté nord-est/sud-ouest, lie la plaine des Cafres à celle de la Plaine des Palmiers. Le second axe écologique et naturel, d'orientation nord-ouest/sud-est, unit le Piton des Neiges au Piton de la Fournaise, avec la présence notamment du GR2.

Ces deux axes sont en pleine expansion, due à une augmentation du flux touristique de l'île et au bâti prégnant des villages environnants.

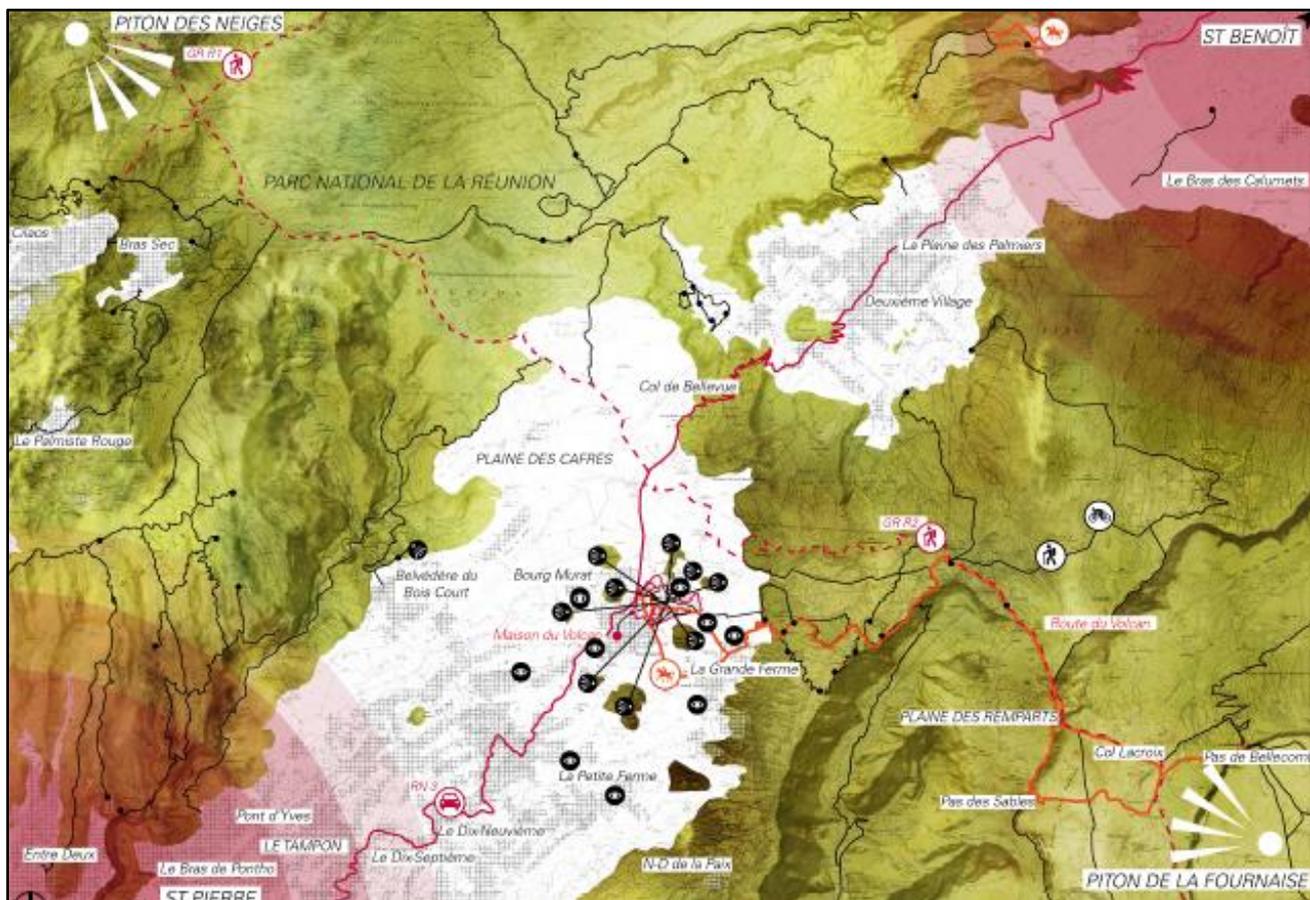


Figure 25 : implantation du parc sur les sentiers

D'un point de vue paysager, la Plaine de Cafres, et le site en particulier, offrent des pâturages parsemés de tamarins et d'ajoncs, et gonflés de petits pitons. Le paysage est ouvert, mis en valeur par les arrières plans que forment la Plaine des Remparts, les pentes boisées du Volcan et le Piton des Neiges.

L'implantation du projet se dévoile à l'arrivée de la croisée de la RN3 et de la Route des volcans, pour lequel un réseau continu de sentiers permet l'appropriation collective du grand territoire. Le Parc initie une perméabilité des paysages et une sensibilisation aux enjeux naturels.

La Plaine des Cafres étant vouée à être de plus en plus fréquentée; le Parc du Volcan s'inscrit à la fois dans un environnement naturel et touristique. Ce territoire a néanmoins été fragilisé ces dernières années par une urbanisation rapide.

3 Assoir l'offre touristique existante

La commune de Bourg-Murat est dotée de nombreuses commodités touristiques : hébergements, restauration, commerces,... Le projet souhaite renforcer la dynamique économique du secteur, valoriser son identité, afin d'encourager sa promotion territoriale et touristique. Le développement d'usages variés à Bourg-Murat peut orchestrer la mise en scène de la Plaine des Cafres, véritable porte d'entrée du volcan.

4 Développer l'activité économique au sein du Parc

Le Parc offre aux professionnels les installations de confort de base pour leurs clients (sanitaires, restaurations, bureau d'accueil et de réservation, espaces de rangement, ...). Il crée sur place des activités annexes et complémentaires pérennes. L'implantation d'espaces commerciaux peut fonctionner toute l'année grâce à la fréquentation touristique et celle des usagers du week-end. L'activité crée une économie vertueuse et de l'emploi sur le long terme (formations pour les besoins du parc notamment formation sur les postes de tyroliennes ; emplois sur les attractions à sensation, emplois possibles dans le domaine de la restauration dans le parc et aux alentours...).

5 Offrir un tourisme de loisirs, de sport et de détente approprié

Sur le Parc, une logique de parcours est instaurée dans le but de faire revivre une richesse naturelle insoupçonnée dans l'imaginaire : le Parc se veut la projection d'une montagne de feu où les activités découlent de la pente à la manière d'une coulée de lave. Les éléments construits rappellent les dômes des volcans, quand la nature symbolise les nuées ardentes et les masses tourbillonnantes. Une hiérarchie de fonctions et d'appropriations liée à la topographie peut se développer : loisirs, sport et nature.

Et proposer de nouveaux usages et loisirs sur un domaine de 55 Ha passe par une synergie d'actions : une stratégie globale d'aménagements, une organisation des flux, le développement d'une offre diversifiée, intergénérationnelle et interactive qui permet l'appropriation du parc par les visiteurs.

Ainsi les étapes sont d'enclencher la reconstitution du milieu végétal, la nouvelle appréhension du paysage et des volcans, les activités sportives, les animations à sensations fortes, les temporalités des saisons...

6 Concevoir le Parc, un centre névralgique de détente

A la façon d'un campement de base, le Parc du Volcan accueille tous ceux qui veulent se divertir, partir à l'ascension du Piton de la Fournaise, réaliser un trek à pied ou à cheval. Le Parc reçoit aussi ceux qui souhaitent contempler et côtoyer la nature en s'essayant à des activités qui procurent une sensation de découverte du milieu sans avoir à se déplacer. Tout est organisé pour donner à voir et à expérimenter à ceux qui restent, dans une ambiance festive et respectueuse de l'environnement.

7 A destination d'un public varié

Le public visé sera tant:

- des randonneurs à pied, à cheval, à VTT, cherchant des conditions optimales pour préparer le départ ;
- des riverains, pour se promener, se détendre, pratiquer les activités ou y travailler en tant qu'acteur professionnel ;
- des familles de l'île, désireuses d'assister aux spectacles, de participer aux attractions et aux animations ou simplement venir pique-niquer dans un cadre naturel retrouvé ;

- des touristes projetant de s'aventurer vers le Piton ou simplement pour une promenade à la journée pour découvrir l'environnement du volcan et de la Plaine des Cafres.

8 Consolider l'aménagement végétal

La recomposition végétale s'inspire du couvert végétal originel et veille à préserver et raviver les reliquats de végétation indigène encore présents sur le site. Le travail sur la flore s'inscrit dans une forte dimension partenariale avec les différents acteurs de la protection et la mise en valeur de la diversité de la flore réunionnaise.

Le projet se décline selon cinq thématiques paysagères :

- la régénération d'un paysage naturel et l'implantation de plantes endémiques de l'île de la Réunion, ainsi que le renforcement du territoire face à la force des ouragans et à l'érosion des sols ;
- la mise en place d'éléments construits s'intégrant dans un fond de scène paysager ;
- l'initiation de nouvelles productions de plantes endémiques, à travers plusieurs contrats de cultures spécifiques, afin de composer au plus près de la végétation ;
- la mise en cohérence d'un système de cheminements efficaces et d'une mise en scène inédite et attractive ;
- une appropriation du territoire via des jardins thématiques et la confortation de la biodiversité grâce aux serres et stations botaniques.

Le but est de présenter aux visiteurs un lieu d'interprétations scénographiques et de parcours vers le volcan. Il s'agit de lier le territoire avec des éléments programmatiques et de connecter les flux au projet d'aménagement global.

IV PLAN OU PROGRAMME DONT LE PRESENT PROJET DECOULE

Le site est situé dans un secteur couvert par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en date du 29/06/2019. Elle est une zone classée à la fois en espace d'urbanisation prioritaire et dans un périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le secteur est considéré comme majeur pour la mise en œuvre de ses politiques et orientations portées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les objectifs de l'OAP sont multiples :

Protéger l'espace agricole et touristique

- Préserver le caractère rural, tourné vers l'activité touristique,
- Valoriser le patrimoine agricole, touristique et économique.

Développer l'attrait touristique

- Renforcer l'attractivité du village,
- Préserver et aménager les espaces naturels et valoriser les Pitons (mise en œuvre de la ronde des pitons).

Structurer le village

Village des hauts à structurer par la réalisation d'équipements structurants et de proximités,

Densifier les secteurs à vocation d'habitat de manière cohérente,

Développer les secteurs à enjeux (économique, touristique et commercial, ...)

Les partis d'aménagement sont les suivants :

Développement urbain

- Densifier l'habitat autour des équipements existants,
- Formes urbaines : développer l'habitat individuel ou groupé, ainsi que l'habitat intermédiaire, avec réalisation de locaux commerciaux en proximité des axes principaux.

Restructurer le bourg par une réorganisation de la trame viaire

Amélioration qualitative des voies, abords et espaces publics,

Développer les cheminements piétons,

Favoriser les connexions entre les quartiers

Sécuriser la traversée du village par l'aménagement, la création de carrefours à l'entrée Nord du Village et aux croisements vers la route du volcan.

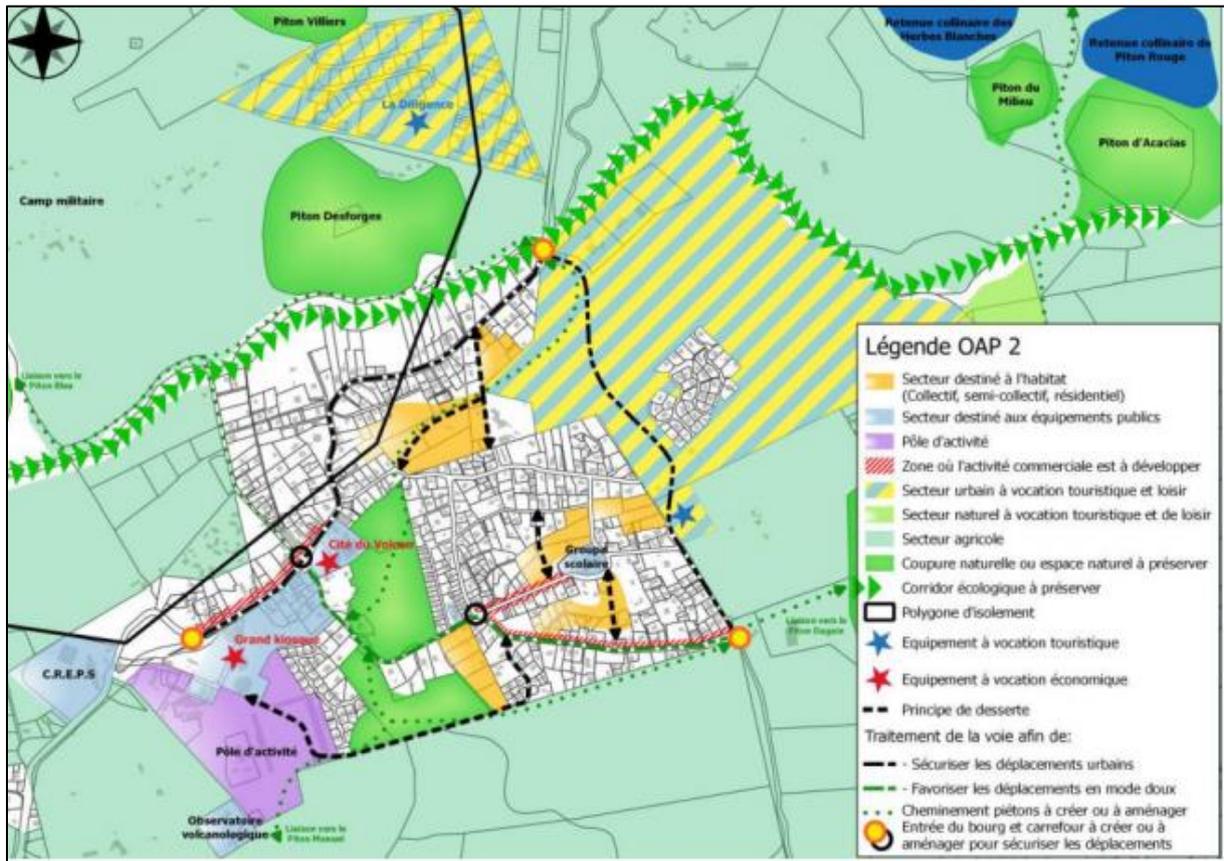


Figure 26 : Orientations d'Aménagement et de Programmation de Bourg Murat

V LA LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET

Seule la commune du **Tampon** est concernée par l'implantation du projet.

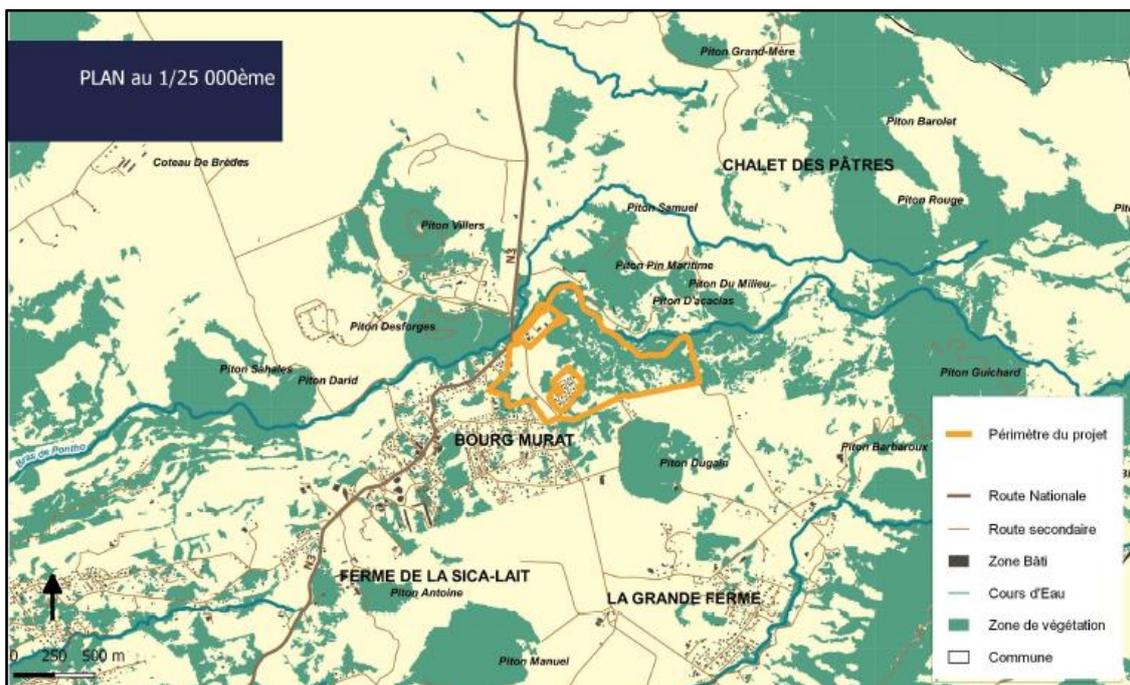


Figure 27 : implantation du site à Bourg-Murat, sur la commune du Tampon

L'emprise foncière concerne les parcelles cadastrales de section AD n°12, 381, 433, 545, 664, 695, 697, 698 et 714.

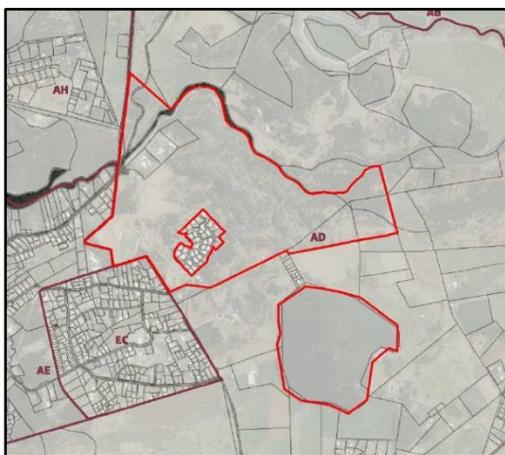


Figure 28 : implantation du site - parcelles cadastrales

VI APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Un certain nombre d'enjeux liés aux contraintes et aux atouts du site sont déjà identifiés :

- L'enjeu porte sur la **faune et la flore, les habitats naturels** avec des enjeux écologiques importants, notamment les tamarinaies, les fourrés à Branle pour lesquels plusieurs investigations écologiques ont été réalisées sur le site en 2015, 2017 et 2019. De manière générale, il est opportun de préserver la trame verte qui conforte les espaces naturels riches ; favoriser les corridors écologiques du Bras de la Plaine et la rivière des Remparts ; valoriser la continuité écologique dans les Hauts.

- Les **risques naturels** principalement liés aux phénomènes d'inondation sont à intégrer aux principes d'aménagements (jardins ou structures). Le choix des matériaux des stationnements et voiries devront limiter au maximum l'imperméabilisation et faciliter l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales. Une augmentation de l'imperméabilisation du sol et ainsi des volumes et débits de ruissellement des eaux pluviales vers le milieu naturel est à anticiper.

Des mesures d'aménagement par rétention (bassin) et infiltration (noue) sont prévues en différent point du site.

A l'heure actuelle, certaines incidences du projet et les mesures préconisées sont déjà identifiées :

Thématique	Sous-thém.	Incidences du projet	Niveau d'impacts bruts		Mesures d'évitement et de réduction
			Travaux	Exploitation	
MILIEU NATUREL	HABITATS ET FLORE	Pollution du milieu naturel	Moyen à faible	Faible	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques MN2 : Délimitation des emprises de chantier
		Destruction d'habitats naturels et semi-naturels, dont certains remarquables, au droit du champ de foire	Moyen, localement fort	Nul	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques – adaptation du projet sur ce secteur MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public
		Destruction d'habitats naturels et semi-naturels, dont certains remarquables, au droit du Piton Dugain	Faible	Nul	MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public
		Destruction d'espèces végétales, dont certaines remarquables, au droit du champ de foire	Moyen, localement fort	Nul	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques, majeure partie des espèces protégées et remarquables au sein de cette emprise préservée. MN3 : Mise en défend et préservation des espèces végétales sensibles MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public
		Destruction d'espèces végétales, dont certaines remarquables, au droit du Piton Dugain	Moyen, localement fort	Nul	MN3 : Mise en défend et préservation des espèces végétales sensibles MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public
		Destruction d'habitats d'espèces végétales, dont certaines remarquables au droit du champ de foire	Moyen à faible	Nul	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques MN4 : Prévention des invasions biologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes
		Destruction d'habitats d'espèces végétales, dont certaines remarquables au droit du Piton Dugain	Faible	Nul	MN4 : Prévention des invasions biologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes MN3 : Mise en défend et préservation des espèces végétales sensibles

Thématique	Sous-thém.	Incidences du projet	Niveau d'impacts bruts		Mesures d'évitement et de réduction
			Travaux	Exploitation	
FAUNE		Prolifération d'espèces végétales invasives (EEE)	Fort	Faible	MN4 : Prévention des invasions biologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes
		Piétinement d'habitats naturels et/ou d'espèces de flore remarquable	Nul	Moyen	MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public
		Prolifération d'espèces végétales invasives (EEE)	Nul	Faible	MN4 : Prévention des invasions biologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes, lutte intégrée contre les EEE
		Destruction d'habitats d'espèces de faune, dont certaines remarquables <i>Destruction d'habitats d'espèce d'oiseaux</i>	Moyen	Moyen	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes, mise en place de nichoirs
		Destruction d'habitats d'espèces de faune, dont certaines remarquables <i>Diminution du territoire de chasse du Busard de Maillard</i>	Fort	Fort	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes MN11 : Suivi comportemental du Busard de Maillard
		Destruction d'habitats d'espèces de faune, dont certaines remarquables <i>Destruction de plantes-hôtes de papillons indigènes</i>	Moyen	Moyen	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques MN4 : Prévention des invasions biologiques MN5 : Intégration environnementale du projet – recréation de milieux naturels indigènes, plantations d'espèces indigènes et de plantes-hôtes indigènes MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public MN7 : Adaptation du phasage travaux en fonction du cycle biologique des espèces MN8 : Inspection des plants de <i>Toddalia asiatica</i> en amont des opérations de débroussaillage
		Destruction d'espèces de faune, dont certaines remarquables	Fort	Nul	MN1 : Evitement d'un secteur à forts enjeux écologiques (favorable également aux oiseaux forestiers). MN7 : Adaptation du phasage travaux en fonction du cycle biologique des espèces – travaux précédés d'une visite de terrain de balisage des nids actifs MN8 : Inspection des plants de <i>Toddalia asiatica</i> en amont des opérations de débroussaillage et balisage le cas échéant.
	Perturbation/dérangement d'espèces animales dont certaines protégées	Moyen	Faible	MN7 : Adaptation du phasage travaux en fonction du cycle biologique des espèces – travaux précédés d'une visite de terrain de balisage des nids actifs MN6 : Matérialisation des zones sensibles et information du public	

Thématique	Sous-thém.	Incidences du projet	Niveau d'impacts bruts		Mesures d'évitement et de réduction
			Travaux	Exploitation	
		Perturbation/dérangement d'espèces animales dont certaines protégées <i>Cas du Busard de Maillard</i>	Moyen	Faible	MN7 : Adaptation du phasage travaux en fonction du cycle biologique des espèces MN11 : Suivi comportemental du Busard de Maillard
		Impacts des éclairages sur la faune nocturne <i>Cas des oiseaux marins</i>	Faible	Faible	MN9 : Adaptation des éclairages de chantier MN10 : Adaptation des éclairages extérieurs du parc en phase d'exploitation
		Impacts des éclairages sur la faune nocturne <i>Cas du Petit Molosse</i>	Positif	Positif	Aucune mesure nécessaire L'application des MN9 et MN10 en lien avec cet impact sur les oiseaux marins ne provoque pas la diminution de l'impact positif pour le Petit Molosse
		Collision de l'avifaune avec le câblage des tyroliennes	Nul	Moyen à faible	MN11 : Suivi comportemental du Busard de Maillard MN12 : Installation d'un « câble avifaune », système de visualisation des tyroliennes au droit de l'attraction tyroliennes sur le Piton Dugain

MILIEU HUMAIN	Contexte socio-économique	Modification profonde du paysage	Non concerné	Fort	MPX : Intégration paysagère des aménagements du Parc du Volcan	
		Restriction voire interdiction des usages	Moyen	/		
		Stimulation de l'économie locale	Positif	Positif	/	
		Déclin temporaire de la fréquentation touristique	Faible	Non concerné	/	
		Confortement et développement des usages récréatifs	Non concerné	Positif		
Risques naturels	Réseaux	Détérioration de la canalisation de Piton Rouge	Fort	Non concerné	Mesure MHX : Dévoiement de la canalisation de Piton rouge	
		Détérioration des réseaux électriques HTA	Fort	Non concerné	Mesure MHX : Dévoiement des réseaux électriques HTA	
	Risque inondation					
	Risque de feu de forêt	Déclenchement d'un feu du forêt des activités de chantier	Moyen	Non concerné	MRX : Règles de sécurité imposées aux entreprises MRX : Mesures curatives concernant le risque incendie	
		Déclenchement d'un feu de forêt du fait d'une négligence d'un visiteur	Non concerné	Faible	MRX : Mesures de prévention et d'interdiction à l'attention des usagers	

=> une procédure d'évaluation environnementale est prévue. Des études complémentaires seront réalisées et compilées dans l'étude d'impact pour approfondir les incidences et mesures de réduction d'impact (études géotechniques ; études de circulation ; études de bruits ; études de poussières).

VII LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Scénario de référence

Afin de disposer d'une vision objective sur l'impact présumé des projets d'aménagement dans le temps, il convient de pouvoir le mettre en perspective avec l'évolution la plus probable de l'environnement du site en l'absence de ce projet.

Les éléments suivants permettent de disposer d'un aperçu de ces scénarios, ainsi que de l'évolution probable de l'environnement associée.

Thématique	Sous-thém	Scénario de référence	Evolution en cas de mise en œuvre du projet à horizon 2030	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet à horizon 2030
MILIEU PHYSIQUE	HYDRAULIQUE	En situation actuelle, la zone est dépourvue d'aménagement. Les eaux pluviales s'écoulent au sol vers le Bras Pontho ou le réseau de la commune au sud.	En l'absence de projet les eaux pluviales s'écouleront comme en situation actuelle. Cependant, la zone étant inscrite au PLU en AU T, il est probable que des aménagements tels que ceux objets du présent dossier seront construits.	Le terrassement lié à l'implantation du parc du volcan modifie les écoulements sur la surface entière du parc (modification des écoulements) La perméabilité du sol est augmentée par la présence des aménagements. Les débits de pointe pour une pluie de période de retour T = 10 ans sont inférieurs ou égaux au débit de pointe en situation actuelle (mise en place de bassin de rétention et d'ouvrage de régulation). Le risque inondation ne devrait pas être aggravé pour les habitations existantes, ni pour les bâtiments du Parc.

Thématique	Sous-thém	Scénario de référence	Evolution en cas de mise en œuvre du projet à horizon 2030	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet à horizon 2030
MILIEU NATUREL	HABITATS ET FLORE	En termes de végétation, l'aire d'implantation du projet est représentée majoritairement par des milieux secondaires qui enclouent des reliques d'habitats naturels indigènes en mauvais état de conservation pour la plupart. Leur état dégradé est dû principalement au développement de nombreuses espèces exotiques envahissantes qui provoquent la fermeture du milieu mais surtout la disparition progressive des espèces indigènes par une compétition plus importante.	En cas de mise en œuvre du projet, tous les habitats et la flore présents sous les emprises de terrassement seront détruits. Les aménagements paysagers et environnementaux prévus revégétaliseront le secteur par la plantation d'espèces indigènes et reconstitueront des mosaïques d'habitats. Ces milieux ne présenteront cependant pas la même maturité que les milieux naturels disparus mais seront entretenus et préservés de l'invasion des EEE.	En l'absence de mise en œuvre du projet, les milieux en présence qui occupent l'emprise du projet seront peu amenés à évoluer en termes de dynamique de végétation. La présence d'EEE rend notamment la colonisation ou la régénération des espèces et milieux indigènes difficiles. Ces EEE possèdent une capacité de colonisation, de croissance et de fructification particulièrement importante qui leur permettent de coloniser les milieux devant les espèces indigènes et ainsi de modifier complètement la dynamique de la végétation originelle. Les seules évolutions pouvant entraîner de grandes modifications ou de remaniements dans ces végétations pourraient avoir lieu lors d'événements cycloniques importants entraînant une érosion forte des berges (suppression de la végétation en place). Malgré cela, il est fort probable qu'une extension et des fourrés secondaires envahissants ait tout de même lieu.

Thématique	Sous-thém	Scénario de référence	Evolution en cas de mise en œuvre du projet à horizon 2030	Evolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet à horizon 2030
MILIEU HUMAIN	FAUNE	L'emprise du projet dispose d'une mosaïque d'habitats naturels et secondaires offrant aux espèces de faune en présence des milieux favorables à leur développement. Des espèces remarquables d'oiseaux s'y reproduisent, s'y alimentent et y transitent, des papillons indigènes y trouvent des plantes-hôte pour la croissance de leurs chenilles, et les odonates et chiroptères profitent des milieux humides temporaires relictuels et des ravines du secteur pour se mouvoir et chasser.	En cas de mise en œuvre du projet, les espèces présentes actuellement sur l'emprise seront amenées à se déplacer dans les milieux refuges connexes préservés. Ces déplacements provoqueront à court terme de la compétition et de la redéfinition de territoire, notamment chez les oiseaux.	En ce qui concerne la faune en l'absence de projet, les espèces en présence utilisant ces milieux, même en mauvais état de conservation et envahi d'espèces exotiques, continueront d'évoluer normalement. Aucune modification significative du peuplement ne serait à prévoir.
	CIRCULATION	En situation actuelle, la circulation est fluide sur le secteur d'étude. Le trafic est surtout lié à la présence de la RN3 (connectant St Pierre à St Benoît) et à la présence de la Route forestière du Volcan (menant au Piton de la Fourmaise). Le trafic est plus dense le week-end et les jours fériés sur cet axe routier.	En l'absence de projet, la circulation serait similaire au trafic actuel.	La création du Parc du Volcan entraînera une augmentation sensible de la circulation sur la RN3 et le chemin du Champ de Foire, particulièrement les week-ends, jours fériés, périodes de vacances scolaires ou lors d'événements spécifiques qui pourront être organisés à cet endroit (concert, spectacle, course hippique, ...).
	BRUIT	Le site est principalement exposé au bruit généré par les circulations sur la RN3. L'ambiance sonore est majoritairement modérée sauf pour quelques habitations situées en bordure immédiate de la RN3. Le niveau sonore est en tous cas, inférieur à 60 dB(A)	L'ambiance sonore resterait identique à celle de la situation de référence.	Les habitations existantes seront impactées par la construction de nouvelles voies mais la contribution sonore des nouvelles voies sera inférieure au seuil de 60 dB(A).

Stratégie végétale mise en œuvre

Localement, le site du Champ de Foire présente des espaces naturels bien préservés, au travers notamment des forêts de Branles et de Tamarins, et des potentialités très intéressantes en termes de restauration de milieux écologiquement remarquables. Ce site représente donc une opportunité unique, sous l'angle d'un « laboratoire végétal ». Il conserve l'existant et valorise et développe le couvert végétal originel, qui correspond localement aux forêts de Tamarins.

L'outil auquel la commune s'est inspirée est le Schéma d'Interprétation Végétale (SIV) intégré en 2008 pour l'ensemble des aménagements végétaux du parc. La stratégie générale s'appuie sur le triptyque préservation de l'existant / restauration de milieux originels / développement des activités dans les secteurs à enjeux écologiques plus faibles.

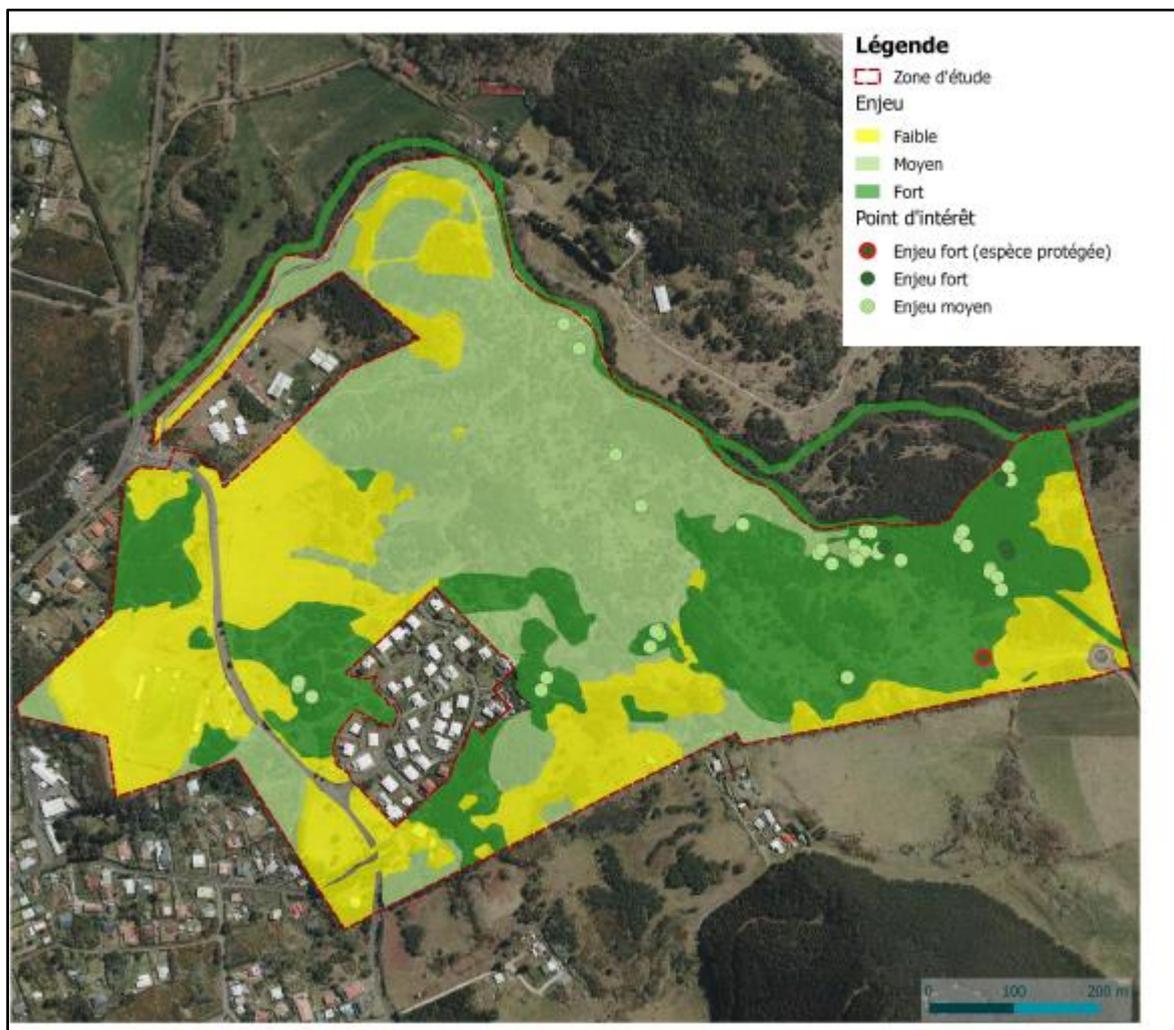


Figure 29 : les enjeux biologiques répertoriés sur le site

Dans ce cadre, le site est parfaitement adapté à cette logique puisqu'il présente un gradient de naturalité croissant, selon un axe ouest-est. C'est ainsi que la stratégie végétale a été pensée de la façon suivante :

- préserver la faune et la flore remarquables existantes, et notamment les tamarinaies, les fourrés à Branle et de façon plus spécifique la majorité des espèces patrimoniales recensées
- restaurer la végétation originelle. Le milieu naturel avant l'arrivée de l'homme était une Tamarinaie. Les actions de restauration respectent ainsi une palette végétale en cohérence avec cet habitat d'origine. Ces actions de restauration visent également les abords du Bras de Pontho, qui joue un rôle de corridor écologique à l'échelle locale. La restauration, qui associera opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et transplantations d'espèces indigènes et endémiques, est réfléchié sous des angles principaux :
 - un entretien facile des espaces replantés ;
 - un support pour permettre le développement de la biodiversité (faune et flore) ;
 - une diversification du milieu végétal en travaillant sur des ambiances et vocations différentes selon les secteurs (espaces de plantes mellifères, espaces de tamarinaies, ...) ;

- une maximisation les aménagements lourds (équestre, spectacle, parking, ...) dans les secteurs à faibles enjeux écologiques.

Remarque : le plan des ambiances paysagères respecte totalement les enjeux écologiques remarquables initiaux.

VIII LES MODALITES DEJA ENVISAGEES, S'IL Y A LIEU, DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Concertation au titre du code de l'environnement

Une concertation préalable du public est envisagée par le maître d'ouvrage représenté par la commune du Tampon, en **respectant a minima** les modalités de l'article L121-16 du code de l'environnement.

La concertation respectera les thèmes suivants :

- l'information du public sur les modalités et de la durée de la concertation ;
- la mise à disposition d'outils au public pendant une durée encore à définir (minimum 15 jours réglementaires, 3 semaines envisagées), à la mairie annexe de la Plaine des Cafres et la mairie centrale du Tampon ;
- une ou plusieurs réunion(s) publique(s) d'information et de présentation du projet ;
- un bilan de concertation rendu public.

Enquête publique

L'enquête publique vise la consultation du public sur la base d'un dossier contenant, le cas échéant, l'étude d'impact du projet ou le rapport des incidences environnementales du plan ou programme et l'avis rendu par l'autorité environnementale. Le public doit avoir été informé de l'organisation d'une enquête publique au moins quinze jours avant l'ouverture de celle-ci. Le dossier est consulté pour une durée minimale de trente jours s'il y a évaluation environnementale.

La procédure sera organisée, conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement. Pendant l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions auprès de la commission d'enquête ou sur les registres d'enquête tenus à sa disposition.

En conclusion, les aménagements du projet du parc se décomposent selon la phase prioritaire et la phase globale, la phase globale étant encore à l'étude dans ses principes. C'est pourquoi le maître d'ouvrage souhaite soumettre ce projet à concertation préalable du public.

ANNEXE : DETAIL DES ESPECES VEGETALES

AMBIANCES VÉGÉTALES PAR SECTEURS

Le parc du Volcan s'installe au sein d'un ensemble végétal bien constitué disposant de qualités paysagères intrinsèques et caractéristiques des écosystèmes réunionnais. Notre approche paysagère consiste à enrichir et diversifier les ambiances végétales présentes sur le site. Les parcours feront la part belle aux endémiques et espèces indigènes réunionnaises de manière à garantir la parfaite adaptation des essences plantées aux milieux en place et ainsi limiter les contraintes d'entretien sur le futur parc.

La stratégie végétale développée nuance différentes ambiances paysagères déclinées selon les secteurs identifiés ci-dessous :

- 01 - Parking paysager
- 02 - Talus arboré
- 03 - Landes jardinées
- 04 - Allée majestueuse
- 05 - Ascension du volcan
- 06 - Inserts plantés
- 07 - Semis des endémiques des bas
- 07 - Semis des endémiques des hauts
- 08 - Forêt de bois de couleur
- 09 - Jardin des vacoas
- 10 - Landes éricoides
- 11 - Alignement d'arbre
- 12 - Jardin de bois jaune
- 13 - Forêt humide

- 14 - Jardin des brumes
- 15 - Clairière aux fougères
- 16 - Geyser
- 17 - Dévalement arboré
- 18 - La tamariniaie de prairie
- 19 - Le jardin du restaurant
- 20 - Plateforme sur avoune
- 21 - Zone naturelle préservée
- 22 - Ferme pédagogique
- 23 - Noues
- 24 - Haie périphérique

3 LES LANDES JARDINÉES

Les landes jardinées rappellent les bruyères réunionnaises. Au départ du chemin de la vallée vers les hauts, ce premier jardin se compose de branles verts, de bois de tabac et d'ambavilles blanches.



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts



Psiadia laurifolia, Bois de tabac H 5 - 7m



Erica reunionensis, Branle vert



Hubertia ambavilla, Ambaville H 1,50 m



Claoxylon glandulosum - Gros bois d'oiseaux



Eugenia buxifolia - Bois de nérle



Dombeya ciliata, Mahot blanc H 6 - 10m

2 TALUS ARBORÉ

Les talus arborés sont plantés de Tamarins et de Mapous. Ces talus se situent de part et d'autre de la vallée de lave et accentuent le travail de terrassements des jardins. Ils offrent une continuité visuelle des bas jusqu'en haut du site.



Acacia heterophylla, Tamarin



Momina rotundifolia, Mapou à grandes feuilles



Hubertia ambavilla

4 ALLÉE MAJESTUEUSE

L'ambiance végétale de l'allée majestueuse s'inspire des alignements majestueux. Des arbres isolés sont plantés sous une lande basse arbustive de manière à dégager des points de vue sur le grand paysage.



Aphloia theiformis, Change écorce H 14 m



Pittosporum senacia, Bois de joi coeur H 5 - 7 m



Eugenia buxifolia - Bois de nérle

ANNEXE PALETTE VEGETALE

5_ASCENSION DU VOLCAN

Autour de l'aire de jeux, se forme un écrin végétal en arrière plan. Cet écrin paysager est composé de calumets au port remarquable associé à une strate arbustive dense et florifère.



Dombeya ficuina Baill., Mahot
H 6 - 10m



Nestus borbonicus, Calumet
H 6 - 8 m



Erica reunionensis

6_INSERTS PLANTÉS

Composé d'inserts plantés en lentilles, la place de lave est dotée d'une strate arbustive fleurie aux tons blancs.



Psidium boivinii



Psidium argentens

7a_SERRE DES ENDEMIQUES DES BAS

La serre des endémiques des bas reproduit le climat tropical du bas de l'île propice au bon développement des végétaux. Une série d'essences qui proviendra des pépinières de la Mairie sera exposée. Cet échantillon de plantes endémiques sera développé en régie.



Lomatophyllum macrum / *Aloe macra*



Dracena reflexa / Bois de chandelle

7b_SERRE DES ENDEMIQUES DES HAUTS

La serre présente la culture des différentes essences végétales endémiques des hauts.



Dombeya reclinata



Chassalia gaertneroides
Bois de Lousteau



Gaertnera vaginata
Loto café

8_LA FORET DE BOIS DE COULEUR

La forêt de Bois de couleur est un espace composé d'une forêt de bois rouge sur les abords du jardin et d'une série de larges cercles au centre; Elle représente un milieu primaire à fort endémisme spécifique de l'île. Les arbres dominants sont les Mahos, aux multiples floraisons et aux couleurs de feuilles variées, le tan rouge et le bois de Laurent-Martin. Ils sont mis à l'honneur comme arbres symboles de la forêt de Bois de couleur des Hauts, afin de sensibiliser le public à son extraordinaire richesse et aux multiples plantes qui y poussent aux vertus médicinales et thérapeutiques variées.



Weinmannia tinctoria / Tan rouge



Dombeya ciliata, Mahot blanc H 6 - 10m



Monimia ovalifolia, Mapou à petites feuilles H 6 - 10m



Forgesia racemosa
Bois de Laurent-Martin



Dombeya reclinata Corderon

9_JARDIN DES VACOAS

Le jardin des Vacoas symbolise un milieu très spécifique correspondant aux Pandanaies réunionnaises, avec ces arbres aux racines échasses et son port parasol. Cette forêt de vacoas est plantée sur une prairie en kikuyu recouvert parfois d'une strate herbacée de graminées et fougères rappelant le sol des pandanaies composé de pelouse humide, de lande et fougères. Les circulations se font sur un stabilisé de sable. Le Vacoa est une matière première: ses feuilles sont utilisées pour la vannerie et la création d'objets divers mais aussi une source d'alimentation, en effet ses fruits «les pinpins» sont utilisés dans les préparations de caris et salades. On trouve également dans ce jardin, un atelier des Vanniers, qui propose au public une découverte des pratiques de tissage locale.



Tambourissa elliptica
Bois de Bombarde



Pandanus montanus / Vacoa des montagnes



Pandanus utilis, Pinpin des bas H 3-5 m



Cordyline mauritiana, Canne marrone H 1-



Blechnum attenuatum, Première fougère des laves H 0.80 m



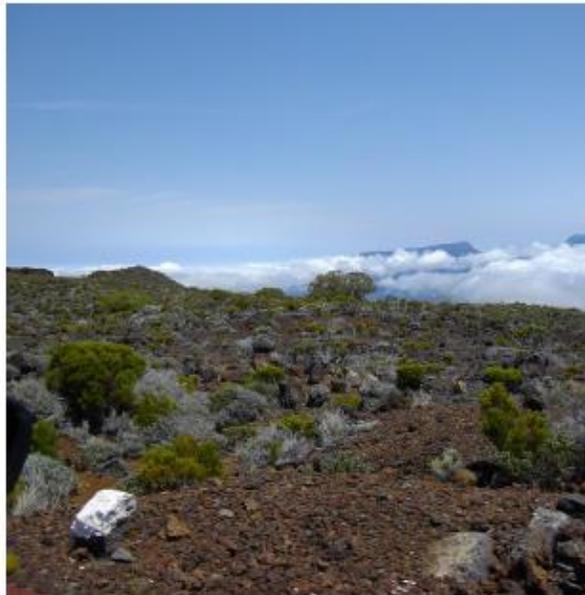
Pteropeltis macrocarpa, Fougère épiphyte H 0.20 m



Vittaria isoetifolia Bory, Fougère épiphyte H 0.20 m

10_ LES LANDES ERICOIDES

On retrouve au milieu des divertissements, un étagement de végétation plus basse qui correspond aux landes éricoides. Paysage de fourrés prostrés en raison de leur exposition aux vents et à l'altitude, ces espaces sont identitaires des versants du Piton de la fournaise. C'est un milieu plus aride, où la végétation pousse sur un sol pauvre composé de coulées de laves affleurantes.



Embelia demissa
H 0.50 - 1.50 m



Erica reunionensis E.G.H. Oliv., Branle vert H 2 - 6 m



Stoebe passerinoides, Branle blanc H 1-2 m



Hubertia tomentosa Bory, Ambaville blanche



Hubertia ambavilla Bory var. *ambavilla*, Ambaville



Helichrysum amicoides, Petit velours blanc

ANNEXE PALETTE VEGETALE

11_ALIGNEMENT DES ARBRES

La foire est un espace libre composé de jardins thématiques tenu par de larges alignements composés d'une végétation résistante à des usages temporaires intensifs.



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts



Dombeya ciliata, Mahot blanc
H 6 - 10m



Gaertneria vaginata Lam., Lasto café
H 6 - 8 m

12_JARDIN DE BOIS JAUNE

Le jardin de bois jaune propose une immersion au cœur du paysage naturel de la vallée. Cette ambiance est composée grâce au bois de fleur jaune (plante mellifère) et de chasse vieillesse. Afin d'accentuer l'effet de renforcement, des essences au port dense et buissonnant de manière à occulter les visibilités entre visiteurs.



Hypericum lanceolatum, Bois de fleur jaune H 3 - 6 m



Faujasia salicifolia, Chasse vieillesse
H 1 m



Cordyline mauritiana, Canne marrone H 1 - 2 m



Cyathea glauca, Farjan femelle



Cyathea borbonica, Farjan mâle
H 3-10 m

14_JARDIN DES BRUMES

Le jardin des brumes rappelle les forêts des hauts de Bébou et Bélouve. Symbolisant et matérialisant cette atmosphère humide et mystérieuse au milieu des émergences de fougères arborescentes, le promeneur est invité à faire des découvertes tout au long du parcours en restanques. Alternent des espaces densément peuplés et des zones de petites clairières, laissant ainsi filtrer la lumière. Le sol humide à certains endroits nécessitera des passages surélevés en bois. Sous le couvert forestier dense, des affleurements rocheux composent des zones de jeux. Au milieu de cette forêt aux milles secrets et profitant d'un relief plus élevé, une pataugeoire se déploie, rappelant de cette manière les cavités du volcan le long des coulées de lave. De grandes dalles de pierres font office d'assises le long des murs en gabion.



Cyathea borbonica, Farjan mâle
H 3-10 m



Cyathea glauca, Farjan femelle
H 3-10 m



Acanthophoenix crinita, Palmiste rouge des hauts H 8 - 12 m



Nuxia verticillata



Forgesia racemosa
Bois de Laurent-Martin



Cordyline mauritiana, Canne marrone H 1 - 2 m



Asplenium nitens, Fougère
H 0.50 m



Lycopodiella cernua, Fougère de marié H 0.40 m

ANNEXE PALETTE VEGETALE

15 CLAIRIÈRE AUX FŒUGÈRES

3 clairières aux fougères disposées le long de l'allée commerciale rappellent Béboué et Béloué. Matérialisant une atmosphère brumeuse et mystérieuse au milieu des émergences de fougères arborescentes, le promeneur est au premier plan des arrivées des tyroliennes. Il est aussi invité à faire des découvertes autour des supports d'exposition au sein des clairières. De grandes dalles de pierres font office d'assises pour un moment apaisant au sein de ce jardin.



Lycopodiella cernua, Fougère de marié
H 0,40 m



Dicranopteris linearis, Fougère fourchue



Cyathea borbonica, Farjan mâle
H 3-10 m



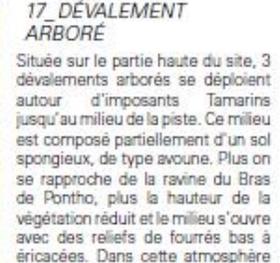
Cyathea glauca, Farjan femelle
H 3-10 m



Sideroxylon borbonicum DC., Bois de fer



Blechnum tabulare, Fausse osmonde
H 0,60 m



Sticherus flagellaris, Fougère mille pattes
H 0,60 m



Blotiella pubescens, Fougère laine
H 0,40 m



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts
H 12 - 16 m



Lycopodiella cernua, Fougère de marié H 0,40 m



Cyathea borbonica, Farjan mâle
H 3-10 m

17 DÉVALEMENT ARBORÉ

Située sur la partie haute du site, 3 dévalements arborés se déploient autour d'imposants Tamarins jusqu'au milieu de la piste. Ce milieu est composé partiellement d'un sol spongieux, de type avoune. Plus on se rapproche de la ravine du Bras de Pontho, plus la hauteur de la végétation réduit et le milieu s'ouvre avec des reliefs de fourrés bas à éricacées. Dans cette atmosphère mousseuse, se développe de nombreuses épiphytes et orchidées qui seront observables depuis des petites plate-formes au milieu des branches des Tamarins. Elles sont aussi d'excellents observatoires ornithologiques.



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts
H 12 - 16 m



Nuxia verticillata Lam., Bois maigre
H 15 m

ANNEXE PALETTE VEGETALE

18. LA TAMARINAIE DE PRAIRIE

Les grands tamarins sont ici isolés au milieu de prairies entretenues. Un large ourlet végétal contient la steppe. Les grands Tamarins entourés de prairies seront mis en valeur par leur isolement. De grandes plateformes en bois avec des assises entourent les pieds de Tamarins, offrant ainsi aux publics des zones de détente et de pique-nique à l'ombre des grands arbres. Des kiosques et des places à feux s'égraineront dans les buttes de l'anse et des zones de stockage du bois de chauffe seront mises à disposition des pique-niqueurs, dissuadant ainsi tout acte de coupe de bois sur place. Zone de respiration après des milieux forestiers plus fermés, les familles pourraient se balader paisiblement dans cette atmosphère.



Acacia heterophylla, Tamarin des hauts H 12 - 18 m



Psidium argentum
H 0,60 m



Hubertia tomentosa Bory, Ambaville
blanche H 1 - 2m



Smilax anceps Willd., Liane croc de chien



Psidium anchusifolia, Bouillon blanc
H 1 m



Peperomia elliptica, Pourpier marron
H 0,20 m

19. LE JARDIN DU RESTAURANT

Le restaurant s'inscrit dans un cercle parfait. Un jardin patio prend place en son cœur, visible depuis la salle de restauration. Il est composé d'une large prairie parsemée de cercles à la strate arbustive fourrée.



Hubertia tomentosa Bory, Ambaville
blanche H 1 - 2m



Hubertia ambavilla, Ambaville
H 1,50 m



Erica reunionensis, Branle vert

20. PLATEFORME SUR AVOÛNE

La plateforme montgolfière se compose d'une large prairie parsemée de cercles à la strate arbustive fourrée. Ce jardin se découvre vu du ciel.



Erica reunionensis, Branle vert



Hubertia ambavilla, Ambaville
H 1,50 m



Hubertia tomentosa Bory, Ambaville
blanche H 1 - 2m

21. ZONE NATURELLE PRÉSERVÉE

Le parcours des hauts fera l'objet d'un programme de renaturation. Les activités viendront s'implanter sur pilotis pour limiter les impacts. Les parcours offriront des vues sur la canopée des fourrés reconstitués.



Erica reunionensis, Branle vert



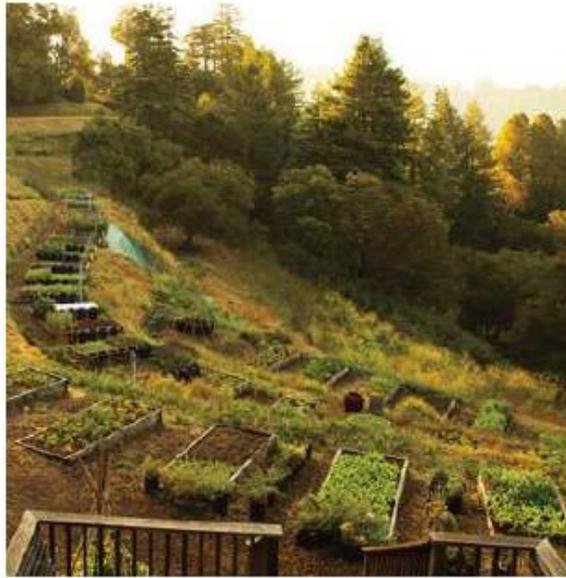
Acacia heterophylla, Tamarin des hauts
H 12 - 18 m

ANNEXE PALETTE VEGETALE

22_LA FERME PÉDAGOGIQUE

La ferme pédagogique propose une collection de plantes potagères, médicinales et lontans spécifiques de la Réunion. Ce jardin permet d'initier les visiteurs à la culture de ces plantes ainsi que de découvrir de nouveaux usages ethno-botaniques.

Enfin, une attention particulière a été portée dans le choix d'essences mellifères pour le développement de la filière productive de miel vert.



Dombeya ficulnea Baill., Mahot
H 6 - 10m



Geniostoma borbonicum, Bois de piment



Sideroxylon borbonicum DC., Bois de fer bâlard



Psidium boivini, Bouillon blanc
H 1 m



Hypericum lanceolatum, Bois de fleur
jaune
H 2 - 6 m



Weinmannia tinctoria, Tan rouge
H 10 - 15 m

23_NOUES

Les noues permettent de traiter le ruissellement des eaux, notamment dans la vallée de lave. Ces espaces en creux accueillent une végétation essentiellement arbustive et herbacée humide. Des enrochements éparses cassent la vitesse de l'eau et rappelle les cascades réunionnaises.



Weinmannia mauritiana

24_LA HAIE PÉRIPHÉRIQUE

La haie périphérique fait l'objet d'un paysagement qualitatif où le chemin est accompagné de plantations d'arbres de haut jet et d'arbustes fleuris.



Eugenia buxifolia



Psidium argentes



Helichrysum amnicoides
Petit velours blanc



Hubertia ambavilla



Psidium boivini

ANNEXE PALETTE VEGETALE

LISTE DES ESSENCES PLANTÉES

Nom scientifique	présente dans les ambiances	Commentaires	Statut général	Endémisme	Statut Znieff	Ancienne réaffectation régionale	juin 2010	Protection régionale
<i>Acacia heterophylla</i> Willd.	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Acanthopoenix crinita</i> (Bory) H. Wendl.	x		Indigène	Réunion	Déterminant	Non concerné	Taxon vulnérable	Taxon non protégé
<i>Alsophila borbonica</i> (Desv.) R.M. Tryon	x	a changé de nom (anciennement cyathea)	Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Alsophila celsa</i> R.M. Tryon		a changé de nom (anciennement cyathea)	Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Alsophila glaucifolia</i> R.M. Tryon	x	a changé de nom (anciennement cyathea)	Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Aphlola theiformis</i> (Vahl) Benn.	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Asplenium nitens</i> Sw.	x		Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Asplenium theciferum</i> (Kunth) Mett.		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Non concerné	Déterminant	Non concerné	Taxon vulnérable	Taxon non protégé
<i>Badula borbonica</i> A. DC. var. <i>macrophylla</i> (Cordem.) Coode		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion	Déterminant	Taxon protégé.	Taxon en danger	Taxon protégé
<i>Bertiera rufa</i> DC.		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Biodelia pubescens</i> (Willd. ex Kaulf.) R.M. Tryon	x		Indigène	Madagascar, Seychelles et Mascareignes	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Chassalia gaerthneroides</i> (Cordem.) Verdc.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Claoxyton glandulosum</i> Bolvin ex Ball.	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Cordyline mauritiana</i> (Lam.) J.F. Macbr.	x		Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dicranopteris linearis</i> (Burm. f.) Underw.	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dombeya ciliata</i> Cordem.	x		Indigène	Réunion	Déterminant	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dombeya ferruginea</i> Cav.		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion, Maurice	Déterminant	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dombeya ficulnea</i> Ball.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dombeya pilosa</i> Cordem.		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Dombeya reclinata</i> Cordem.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Elaphoglossum macropodium</i> (Fée) T. Moore		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Embellia angustifolia</i> (A. DC.) A. DC.		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Embellia demissa</i> Cordem.	x		Indigène	Réunion	Déterminant	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Erica reunionensis</i> E.G.H. Oliv.	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Eugenia buxifolia</i> Lam.	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Faujasia salicifolia</i> (Pers.) C. Jeffrey	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Faujaslopsis flexuosa</i> (Lam.) C. Jeffrey		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Forgesia racemosa</i> J.F. Gmel.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Gaertnera vaginata</i> Lam.	x	apparaît 2 fois sur les photos dans la même ambiance	Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Geniostoma borbonicum</i> (Lam.) Spreng.	x	aucune sous-espèce n'apparaît	Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Helichrysum amicaldes</i> (Lam.) Cordem.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Hubertia ambavilla</i> Bory	x		Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Hubertia tomentosa</i> Bory	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Hypericum lanceolatum</i> Lam. subsp. <i>angustifolium</i> (Lam.) N. Robson	x	aucune sous-espèce n'apparaît	Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Non concerné	Taxon non protégé

ANNEXE PALETTE VEGETALE

<i>Hypericum lanceolatum</i> Lam. subsp. <i>lanceolatum</i>	x	aucune sous-espèce n'apparaît	Indigène	Comores et Mascareignes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon non protégé
<i>Lomandium attenuatum</i> (Sw.) Gasper et V.A.O. Dittrich	x	a changé de nom (anciennement <i>Blechnum attenuatum</i>)	Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Lycopodiella cernua</i> (L.) Pic.Serm.	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Machaerina inifolia</i> (Bory) T. Koyama		n'est pas proposé dans les ambiances	Indigène	Réunion, Maurice?	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Monimia ovalifolia</i> Thouars	x		Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Monimia rotundifolia</i> Thouars	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Nastus borbonicus</i> J.F. Gmel.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Nuxia verticillata</i> Lam.	x		Indigène	Réunion, Maurice	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Osmunda regalis</i> L.	x	sous espèce régales indiquée dans les ambiances	Indigène	Non concerné	Déterminant	Non concerné	Taxon en danger	Taxon protégé
<i>Pandanus montanus</i> Bory	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Peperomia x asperum</i> Ehrh. ex Willd.		n'est pas proposé dans les ambiances	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	Taxon non protégé
<i>Pittosporum senecio</i> Putt. subsp. <i>reticulatum</i> (Tul.) Coode	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Non concerné	Taxon non protégé
<i>Pleopeltis macrocarpa</i> (Bory ex Willd.) Kaulf.	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Psidium anchusifolia</i> (Poir.) Cordem.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Psidium argentea</i> (Lam.) Cordem.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Psidium boivinii</i> (Klatt) Rob.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Psidium laurifolia</i> (Lam.) Cordem.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Slideroxylon borbonicum</i> DC.	x		Indigène	Réunion	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Smilax anceps</i> Willd.	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Sticherus flagellaris</i> (Bory ex Willd.) Ching	x	la photo n'est pas bonne (il s'agit de <i>Dicranopteris linearis</i>)	Indigène	Madagascar, Seychelles et Mascareignes	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Tambourissa elliptica</i> (Tul.) A. DC. subsp. <i>elliptica</i>	x		Indigène	Réunion	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon non protégé
<i>Vittaria isoetifolia</i> Bory	x		Indigène	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Weinmannia mauritiana</i> D. Don	x		Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Weinmannia tinctoria</i> Sm.	x		Indigène	Réunion, Maurice	Complémentaire	Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Pandanus utilis</i>		en plus sur les ambiances par rapport à la palette végétale initiale						Taxon non protégé
<i>Sloanea passerholides</i> (Lam.) Willd.		en plus sur les ambiances par rapport à la palette végétale initiale	Indigène	Réunion, Maurice		Non concerné	Taxon de préoccupation mineure	Taxon non protégé
<i>Peperomia elliptica</i>		en plus sur les ambiances par rapport à la palette végétale initiale						Taxon non protégé
<i>Festuca borbonica</i>		en plus sur les ambiances par rapport à la palette végétale initiale						Taxon non protégé
<i>Lomariocycas tabularis</i>		en plus sur les ambiances par rapport à la palette végétale initiale (a changé de nom, ancien <i>Blechnum tabulare</i>)						Taxon non protégé